ANNEXE 3

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain

CREATION D'UN LYCEE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE VERTOU DANS LE SECTEUR DE MANDON

- BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE -

NOVEMBRE 2023

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

Volet 1 - Rappel du cadre de la concertation préalable 1

Volet 2 - Organisation de la concertation 3

1. Objet de la concertation 4
2. Evolutions nécessaires à apporter 5
3. Durée de la concertation 7
4. Modalités de la concertation 7
5. Information du public : affichage et publicité 7

Volet 3 – Synthèse des observations et bilan de la concertation 8

1. Participation à la concertation 9
2. Synthèse des avis exprimés et réponses apportées 9
3. Bilan global de la concertation préalable 21

Volet 4 – Annexes 22

1. Mesures de publicité 23
2. Registre de concertation 25

Volet 1 - Rappel du cadre de la concertation préalable

Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) est le document qui fixe les règles d'utilisation des sols et les droits à construire sur la commune de Vertou.

Le PLUm peut évoluer dans le cadre de procédures encadrées par le code de l'urbanisme. Celles-ci sont utilisées en fonction de la nature des évolutions du PLUm concernées.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, lorsque la réalisation d'un projet public ou privé de travaux, de construction ou d'opération d'aménagement, présentant un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général, nécessite une mise en compatibilité d'un plan local d'urbanisme, ce projet peut faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou, si une déclaration d'utilité publique n'est pas requise, d'une déclaration de projet.

En l'espèce, le projet consiste en la création d'un lycée public, et présente de ce fait un caractère d'intérêt général, répondant ainsi aux conditions fixées par l'article L.300-6 du code de l'urbanisme susvisé.

Les dispositions réglementaires du PLUm en vigueur ne permettant pas la réalisation du programme de construction du lycée dans le secteur de Mandon, il est ainsi proposé, afin d'engager cette opération d'intérêt général, de faire évoluer le PLUm par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité de celui-ci, en application de l'article L 153-54 du code de l'Urbanisme susvisé.

Dès lors que la procédure de mise en compatibilité emporte les mêmes effets qu'une révision [réduction d'une zone naturelle] et que l'incidence de la révision porte sur une superficie supérieure ou égale à un dix-millième du territoire, ou au-delà de la limite de cinq hectares (5 ha), elle est soumise à évaluation environnementale préalable et, de ce fait, à concertation préalable en vertu de l'article L103-2 c° du code de l'urbanisme.

La concertation préalable est une procédure qui permet d'associer le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme. Elle permet également de recueillir l'avis de la population avant l'enquête publique.

La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le lieu concerné par la concertation.

Pour cette procédure, il a été proposé de mettre à disposition du public, pendant une durée de trente jours, à l'Hôtel de Ville de Vertou aux heures et jours habituels d'ouverture, une notice explicative présentant les objectifs poursuivis par la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm (évolution de zonage). Le dossier a également été mis à la disposition du public sur le site internet de la Région des Pays de la Loire.

Les habitants comme l'ensemble des acteurs du territoire et personnes intéressées par le projet pouvaient s'exprimer et consigner leurs observations et propositions :

- sur un registre papier mis à disposition à l'Hôtel de Ville de Vertou, 2 Place Saint-Martin à Vertou
- par courrier à l'adresse suivante :
  Région des Pays de la Loire
  À l'attention de Madame la Présidente
  Hôtel de Région
  1, rue de la Loire
  44966 Nantes Cedex 9
- par courriel à l'adresse suivante :
  lycee.vertou@paysdelaloire.fr

Volet 2 - Organisation de la concertation

Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

1. Objet de la concertation

Dans le cadre de l'exercice responsable de ses compétences, la Région Pays de la Loire agit de manière à permettre à tous les lycéens de disposer de chances égales de réussite scolaire et éducative via, notamment, une répartition géographique cohérente des lycées.

Face à l'attractivité de la Région, et en particulier du secteur nantais, sur la base d'une étude stratégique, menée à l'échelle du territoire, la Région Pays de la Loire a validé la construction de deux lycées afin de répondre à la poussée démographique et désengorger le Sud-Loire. Le manque de place dans les établissements nantais est un problème bien réel depuis plusieurs années, et le lycée de Vertou a pour vocation, au même titre que celui de Saint Philbert de Grand Lieu, de soulager le sud nantais particulièrement tendu, et en particulier le lycée Les Bourdonnières et celui de La Herdrie. Le futur lycée de Vertou viendra compléter une offre éducative faisant défaut sur l'agglomération nantaise en proposant des formations générales, technologiques et professionnelles.

Cet établissement accueillera les élèves résidant à Vertou et dans un rayon permettant de réduire la longueur et la durée de leurs déplacements domicile – lycée. La Région, accompagnée de Nantes Métropole et de la Ville de Vertou, vise à réduire les déplacements en véhicules particuliers en ajustant les transports en communs et en facilitant l'accès au lycée grâce aux modes doux. La proximité d'équipements sportifs utilisables par les lycéens est un atout supplémentaire. C'est dans cet objectif que le secteur de « Mandon » a été retenu, se situant le long du boulevard Guichet Serex à proximité de la base de loisirs du Loiry, de la piscine, du stade et de gymnases. Ce choix a été confirmé après réalisation d'un diagnostic environnemental complet dont les résultats seront pris en compte dans la définition du projet et pour l'implantation du futur lycée sur le site.

Le projet envisagé pourra accueillir 900 élèves. Une extension sera possible pour porter l'effectif à 1200 lycéens. Situé dans l'agglomération nantaise, le projet ne comportera pas d'internat. Il sera doté de logements de fonction.

Le terrain d'assiette de ce projet est aujourd'hui classé au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en zone naturelle N et en secteur naturel de loisirs et pour partie grevé d'un emplacement réservé au bénéfice de la Ville pour la réalisation d'un équipement public communal. Pour permettre la réalisation de cette opération de construction, il est donc nécessaire de :

- faire évoluer le zonage du secteur d'implantation vers un zonage plus adapté à la construction d'équipements publics et des logements de fonction nécessaires à ceux-ci (zone US - équipements d'intérêt collectif et de service public).
- supprimer l'emplacement réservé au bénéfice de la Ville.

Dans ces conditions, la Région des Pays de la Loire a décidé, par délibération en date du 10 février 2023 d'engager la procédure de déclaration de projet, prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme, afin d'opérer aux adaptations du PLUm nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'équipement d'intérêt collectif.

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

Superposition du zonage du PLUm sur fond orthophotographique (source : Nantes Métropole)

Une concertation préalable régie par le Code de l'environnement a été décidée, par délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire du 10 février 2023, pour recueillir l'avis du public sur les adaptations du Plan Local d'Urbanisme métropolitain nécessaires à la réalisation du lycée.

2. Evolutions nécessaires à apporter

Eu égard aux éléments présentés précédemment, il est nécessaire de faire évoluer le règlement du document d'urbanisme en vigueur afin de permettre la construction d'un lycée dans le secteur de Mandon, et plus particulièrement le règlement graphique du PLUm.

La mise en compatibilité consiste à transformer partiellement la zone Nl en zone US, dédiée aux équipements publics. La zone US est dédiée aux grands équipements d'intérêt collectif et de services publics qui concourent au fonctionnement de la métropole (recherche, enseignement supérieur, sport, culture, loisirs, gestion des déchets, transports, énergie...) ainsi qu'aux pôles d'équipements communaux ou intercommunaux.

Il est également nécessaire de supprimer l'emplacement réservé au bénéfice de la Ville, pour la réalisation d'un équipement public communal.

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

Les pièces du PLUm dont la modification est envisagée

Evolution du zonage Nl vers US : modification des planches graphiques N23 et N24 - pièce 4.2.2 - règlement graphique du PLUm

Avant modification

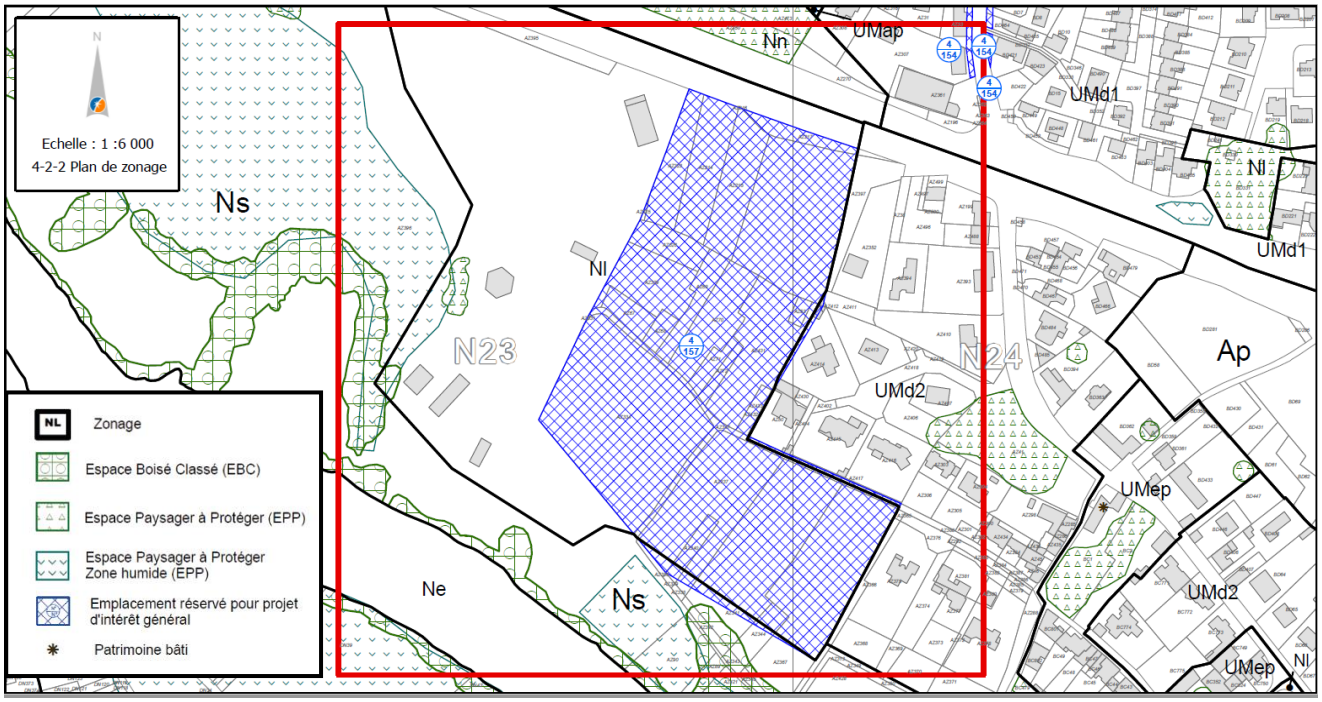

Après modification

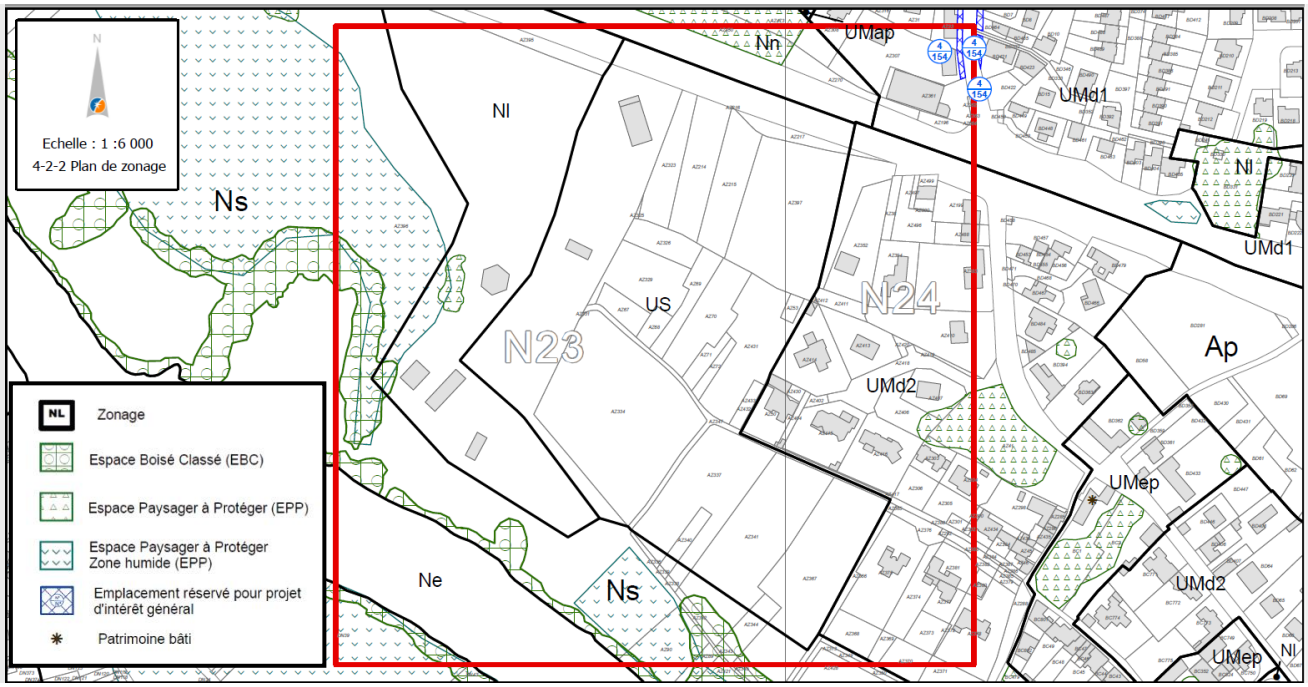

Les surfaces approximatives relatives à cette évolution sont détaillées ci-dessous :

- Création d'un secteur US de 4,9 hectares ;
- Diminution d'un secteur Nl de 4,9 hectares ;
- Suppression d'un emplacement réservé de 3,75 hectares.

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

3. Durée de la concertation

La concertation préalable s'est déroulée du mercredi 20 septembre au jeudi 19 octobre 2023 inclus, soit 30 jours consécutifs.

4. Modalités de la concertation

Les modalités de concertation préalable avec le public ont été les suivantes :

- la concertation préalable s'est tenue sur une période de 30 jours ;
- un dossier présentant les objectifs poursuivis par la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm (évolution de zonage) a été mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Vertou aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Région des Pays de la Loire ;
- un registre papier a été mis à disposition du public afin de consigner ses observations et propositions. Il a également été rendu possible d'adresser des observations et propositions par voie postale et par voie électronique.

5. Information du public : affichage et publicité

L'avis de concertation préalable a été affiché 15 jours avant le début de la concertation à l'Hôtel de Ville de Vertou, en mairie annexe, sur le site du projet ainsi que sur la borne d'affichage électronique.

L'avis de concertation préalable a également été publié dans :

- le journal Ouest-France du 30 août 2023 et du 23 septembre 2023 ;
- le journal L'hebdo de Sèvre et Maine du 31 août 2023 et du 21 septembre 2023.

Des communications ont été réalisées dans le magazine municipal du mois de septembre et sur le site internet de la Ville de Vertou.

Volet 3 – Synthèse des observations et bilan de la concertation

Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

1. Participation à la concertation

La concertation préalable a donné lieu à 53 observations : 16 dans le registre papier, 37 par voie électronique et aucune par voie postale

Par ailleurs, trois courriels retraçant des conversations (page facebook ou autre) sur le projet n'ont pas été versées sur le registre de concertation. En effet, ce recueil de conversations ayant été transmis par voie électronique sans le consentement de leurs auteurs, il n'a pu être pris en compte selon le principe de modération.
Deux observations transmises par voie électronique sont parvenues en dehors de la période de concertation préalable, à savoir un premier courriel le 19 septembre et un second courriel le 20 octobre. Ces deux courriels n'ont pas été consignés.

Le nombre d'observations recueillies peut être qualifié de significatif pour une procédure de concertation amont. Cette concertation a donc suscité un certain intérêt de la part de la population.

La concertation s'est déroulée dans de bonnes conditions. Quelques personnes se sont déplacées en mairie pour consulter le dossier papier. Il est à noter par ailleurs une forte participation des citoyens par mail après consultation du dossier sur le site internet de la Région**s** des Pays de la Loire.

Les contributions sont majoritairement défavorables au projet.

2. Synthèse des avis exprimés et réponses apportées

Le bilan consiste à retranscrire synthétiquement les observations et propositions du public. Les remarques ont été regroupées suivant les thématiques suivantes :

LA LOCALISATION DU SITE ET SA SENSIBILITE

Plusieurs participants reconnaissent la nécessité de construire un lycée sur la commune au regard de la saturation des équipements présents dans le Sud Loire mais regrettent l'emplacement retenu pour construire cet équipement structurant : « un lycée à Vertou est un beau projet et une nécessité pour notre jeunesse » / « La nécessité d'un lycée, à Vertou ou dans une ville alentour, certainement. » / « Sans aucun doute il a son utilité compte tenu de l'évolution de la population » / « Le projet d'un Lycée à Vertou est une bonne idée. En revanche, l'emplacement pose question » / « L'arrivée d'un lycée à Vertou a du sens au vu du nombre de collèges sur la commune et du développement de la ville.» / « Nous sommes ravis qu'un nouveau lycée voit le jour dans le sud de la région nantaise. Cela manquait … ». / « Nous souhaitons préalablement souligner notre satisfaction quant à l'accueil de ce futur lycée sur la commune de Vertou, qui vient effectivement répondre aux besoins constatés sur le territoire. » / « La nécessité d'un lycée, à Vertou ou dans une ville alentour, certainement. » / « actuellement les lycéens doivent aller à plusieurs km de Vertou, en voiture ou transports motorisés. Demain les vertaviens, pourront aller au lycée à pied ou en vélo. » / « les lycées alentours sont saturés et qu'il est important que les lycéens aient un lieu d'étude plus proche de leur domicile. »

Le choix du site de Mandon ne parait pas opportun pour des raisons :

- environnementales et écologiques : « Nous nous inquiétons aussi pour la biodiversité largement représentée dans cette zone. » / « Il est dommageable de détruire des espaces naturels. » / « Le site de la Sèvre a essayé de préserver au maximum les enjeux écologiques. » / « ce site est relié directement à la Sèvre Nantaise et fait partie d'un paysage que je nommerai globalement "zone verte" voire "zone de loisirs" depuis toujours cet espace a été préservé de toutes constructions » / « terrain prévu dans une zone naturelle destinée aux loisirs. Ce n'est pas à proprement parlé d'une prairie naturelle car elle est constituée de la terre et de la vase issue du creusement du plan d'eau dans les années 80. Mais depuis 40 ans les végétaux se sont installés. C'est une prairie de fauche. » / « ce site est entouré de trois zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique avec la présence d'espèces remarquables … » / « la destruction des habitats est la PREMIERE cause de destruction de la

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

biodiversité » / « Les zones humides et les prairies fixent le carbone et contribuent à limiter le changement climatique. » / « En termes d'écologie, je doute que près de la sèvre cela soit approprié. Il n'y a aucune espèce protégée ? » / « Ce site n'est-il pas classé Natura 2000 ? » / « un non-sens écologique » / « Le choix d'un projet d'utilité publique comme la création d'un lycée ne doit pas empiéter sur la structure de l'environnement et des espaces naturels mais inversement la structure de l'environnement doit être prioritaire. » / « L'implantation choisie borde trois ZNIEFF de type 1 ou 2. Certaines espèces dans ces zones sont particulièrement intéressantes et menacées. Or la destruction des habitats est la première cause de l'effondrement de la biodiversité. Le terrain choisi est bordé par une zone humide près du boulevard Guichet Serex qui présente un aléa d'inondation par ruissellement non négligeable. L'ensemble du terrain constitue un corridor de continuité écologique sur la vallée de la Sèvre. Il importe de préserver ces zones pour lutter contre le changement climatique qui est inéluctable. » / « artificialiser le bord de sèvre présente des enjeux non négligeables » / « C'est le poumon vert du sud Loire.» / « la collectivité lui reconnait un intérêt environnemental. »

REPONSE

Des études environnementales ont été conduites sur les 4 sites identifiés. Elles avaient pour objectif d'identifier les principales caractéristiques des facteurs environnementaux susceptibles d'être impactés par le projet et ainsi d'établir les principaux enjeux.

Sur chaque site les enjeux écologiques ont été déterminés. Les zones humides ont été délimitées : plus de 14 hectares sur le site de la Foresterie (70% du site), 1,1 hectare sur le site de la Grolerie, près de 4,4 hectares sur le site de la Haute Foret (90% du site), environ 0,3 hectares sur le site de Mandon.

Les espèces présentes ont été recensées (reptiles, amphibiens, oiseaux, mammifères…). Selon les secteurs, des cortèges d'espèces présentent des sensibilités fortes :

- Sur le site de la Foresterie, les enjeux liés aux chauves-souris (entre autres) ont été considérés comme fort, avec la présence d'espèces protégées et remarquables telles que Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Noctule commune, Pipistrelle commune, Oreillards roux ;
- Sur celui de la Grolerie, l'avifaune en période de reproduction présente des enjeux moyens avec la présence en période de nidification de plusieurs espèces protégées telles que pic épeichette, Bourcarle de cetti, verdier d'Europe et Roitelet huppé ;
- Le site de la haute forêt accueille également un cortège de chauve-souris conséquent.
- Le site de Mandon présente plusieurs linéaires de haies arbustives d'intérêt moyen à fort pour les reptiles (Vipère aspic et couleuvre helvétique) et l'avifaune (Chardonnet élégant), à préserver au maximum par l'intermédiaire d'espace tampon enherbé. Une zone humide au nord est à préserver car d'intérêt fort pour les reptiles (Couleuvre d'esculape), au sud de cette zone humide une lisière qui présente un intérêt fort pour les chiroptères (Pipistrelle commune et Noctule commune) est également à préserver.

Certains sites sont couverts par des corridors écologiques : 100% du site de la Foresterie, 60% du site de la Grolerie. Les sites de la Haute Foret et de Mandon ne sont pas concernés par ces enjeux.

Les études environnementales mettent en exergue que le site de Mandon n'intersecte aucune ZNIEFF et qu'aucun zonage ayant une portée réglementaire (site Natura 2000, arrêté préfectoral de protection de biotope...) n'impacte le terrain.

Suite à ces investigations, il s'avère que le site de Mandon est celui qui présente le bilan environnemental le plus favorable. Les enjeux écologiques du site mis en évidence par le diagnostic Faune-Flore et zones humides se concentrent au niveau des points d'eau (hors site d'implantation), des boisements et zones humides, du bord de Sèvre ce qui minimise les impacts.

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

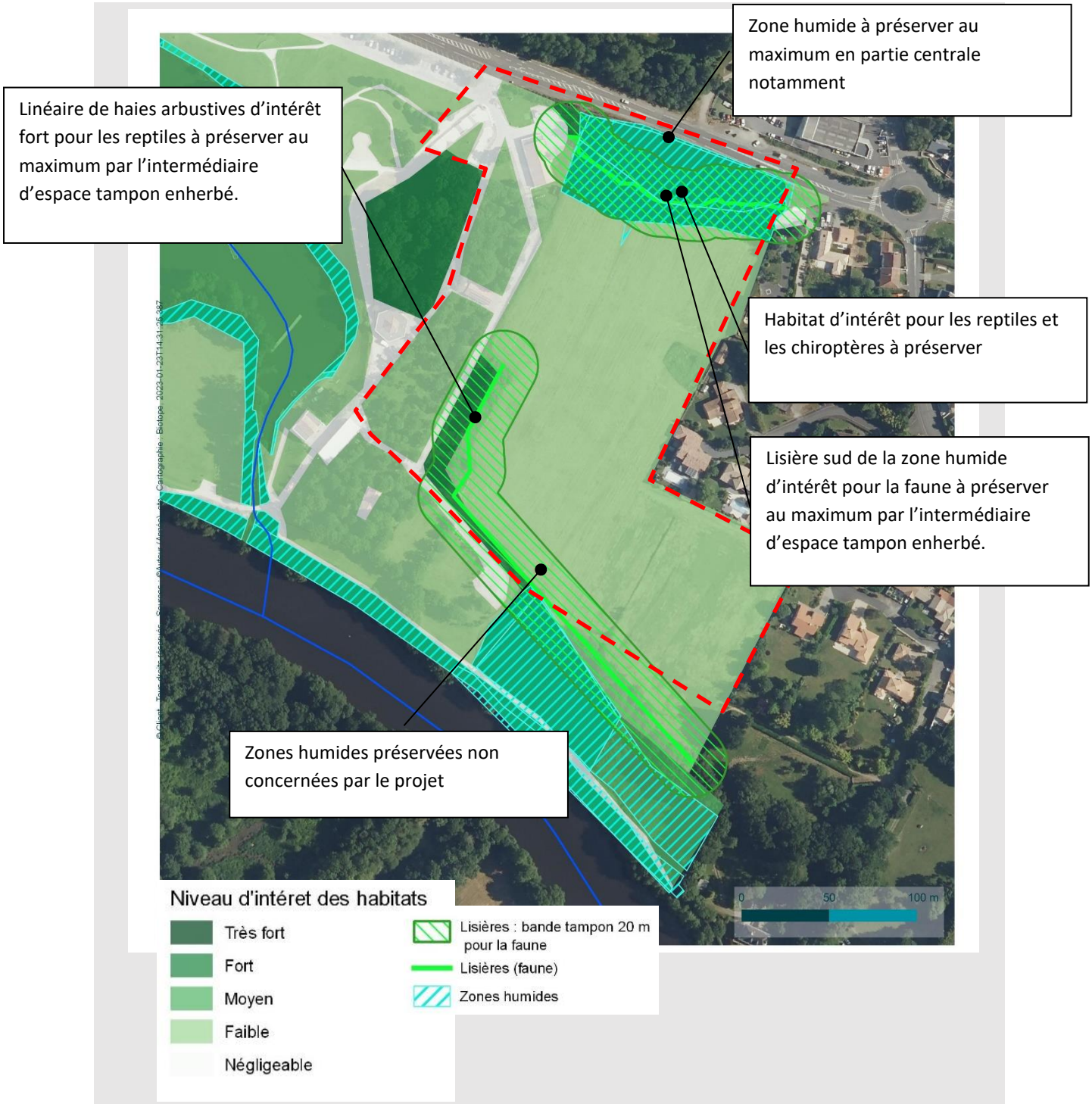

Ces données seront capitalisées et prises en considération dans la conception du projet. Comme toute opération majeure, elle sera soumise à un cycle d'autorisations notamment au regard du Code de l'Environnement. Le projet s'inscrira prioritairement dans une logique d'évitement des impacts écologiques. C'est pourquoi l'établissement sera conçu de manière à éviter et réduire les effets négatifs, mais également à générer des impacts positifs sur l'environnement. Les points singuliers du site qui demanderont des dispositions adaptées et qui feront l'objet d'une attention particulière sont les enjeux écologiques rappelées ci-dessus.

- liées aux risques d'inondation : « que dire de la zone retenue, elle permet lors des crues de sèvres que celle-ci s'étale et ne fasse pas de dégâts trop importants. » / « Présence d'une zone humide en bordure du boulevard où le risque d'inondation par ruissellement est loin d'être négligeable » / « site également concerné par la montée du niveau marin à plus ou moins long terme. Il est à la même altitude que le nouvel hôpital de Nantes (ce qui n'apparait pas dans le document de la mairie). On

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

observe déjà qu'à chaque grande marée, l'eau passe par-dessus la chaussée des moines dans le sens inverse. » / « Même si le site du futur lycée n'est pas en zone inondable, il est très proche d'une « zone d'expansion des crues » et compte tenu de l'évolution actuelle du climat on ne peut pas éluder cette question trop rapidement. » / « le site très proche de la Sèvre n'est-il pas inondable ? » / « Le site est trop proche du cours d'eau, ce qui n'en fera pas une construction pérenne. » / « la partie basse du terrain est inondable : peut-on prévoir quelle sera la montée des eaux d'ici à 50 ans ? » / « Le terrain choisi est bordé par une zone humide près du boulevard Guichet Serex qui présente un aléa d'inondation par ruissellement non négligeable. » / « La présence au sud du site de zone soumise aux inondations par débordement de la Sèvre Nantaise, Au nord du site des zones soumises aux inondations par ruissellement pluvial » / « L'évolution du PPRI va entrainer des contraintes architecturales entrainant des coûts supplémentaires » / « Constat d'aléa fort/ Risque d'inondation par ruissellement pluvial entrainant également des coûts de construction supplémentaires. » / « d'après le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), une portion du boulevard Guichet Serex se trouve dans une zone susceptible d'être inondée, ce qui représente un risque considérable pour la sécurité des élèves et du personnel. » / « Risque de montée des eaux de la Sèvre dans 20-30 ans ? risque d'inondations ? »

REPONSE

L'actuel Plan de Prevention des Risques Inondation (PPRI) n'impacte pas le site de Mandon. Le PPRI est le document de planification de référence qui permet de :

- délimiter les zones exposées aux risques d'inondation et d'y prévoir des interdictions ou des prescriptions spécifiques afin de ne pas aggraver le risque pour les vies humaines ;
- délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des mesures d'interdictions ou des prescriptions sont rendures nécessaires pour ne pas aggraver les risques existants et de ne pas en provoquer de nouveaux ;
- fixer des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre ou à mettre en œuvre, dans ces deux types de zones

Afin de mieux tenir compte des enjeux liés au changement climatique dont la montée des eaux marines, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation est en cours de révision. Les zones exposées au risque d'inondation par débordement sont amenées à évoluer. Elles impacteront potentiellement le site de Mandon.

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens le projet de lycée se conformera aux futures prescriptions du PPRI révisé.

La partie du nord du site de Mandon est soumise à des risques d'inondation par ruissellement pluvial. Des précautions seront à prendre dans la manière d'implanter et de construire le futur lycée afin d'éviter les dommages aux biens et aux personnes. Ces éléments ont été communiqués dans le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et seront pris en compte dans le choix du projet retenu.

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

LES CONDITIONS D'ACCES ET DE DESSERTE AU FUTUR LYCEE

De nombreuses remarques portent sur le trafic supplémentaire que le projet générera, sur les répercussions du projet de lycée sur la circulation, plus spécifiquement dans le secteur du Chêne : « nous nous demandons comment ce Pont du Chêne va pouvoir absorber le flot de conducteurs venant des Sorinières et Château Thébaud, zones de secteur du nouveau lycée. » / « l'aménagement et la modernisation du Pont du Chêne paraît indispensable vu l'augmentation de trafic attendu avec passage de multiples bus scolaires / voitures que cela va engendrer. » / « l'intérêt des futurs élèves est d'avoir un moyen d'accès rapide et des transports adaptés, ce qui n'est pas le cas pour l'instant dans ce secteur. » / « les lycéens viendront de plusieurs secteurs de la métropole et donc passeront aussi par le centre-ville ce qui engendrera une circulation accrue, par les lycéens, le personnel du lycée et les accompagnateurs » / « problème de la saturation des axes routiers actuels » / « Sera-t-il possible d'élargir le pont du Chêne et les rues suivantes ? » / « Secteur où la circulation est difficile, éloigné des transports en commun existants (gare routière scolaire, futurs terminus du Busway). On voit mal 20 cars stationner devant ! » / « Ce site n'est certainement pas le meilleur concernant le sujet principal : …. La circulation en « bouchon » au chêne devrait faire réfléchir … car même s'il est envisagé une passerelle vélo il n'est pas concevable de modifier ni le pont ni les carrefours déjà encombrés du centre du village du Chêne » / « Augmentation du trafic de manière significative non réfléchie en amont notamment au niveau du Pont du Chêne » / « Quid de la sécurité des piétons ? » / « je ne vois rien sur l'organisation logistique en matière de transport et la gestion de la circulation sur la zone concernée. Aucune étude d'impact sur les volumes de véhicules qui pourraient se massifier sur les principaux créneaux horaires d'entrée et de sortie des élèves qui se situent au moment des périodes de pointes … Ceci risque d'entrainer des situations de délestage vers d'autres zones et en augmentant l'impact de ce goulot d'étranglement. » / « la synthèse de l'analyse multicritères concernant l'accessibilité du site de Mandon ne reflète pas la réalité. L'analyse ne prend pas en compte la dangerosité de la traversée du Chêne pour les modes actifs. » / « Comment sera gérée la circulation sur le boulevard à proximité ? » / « vous ne prêtez peu ou pas attention aux différents modes de transports et la dangerosité de la route des Sorinières » / « mais comment faire passer tout le monde sur le boulevard Guichet Serex ; y compris les cyclistes et piétons ? » / « Il nous apparait également important de savoir comment ce projet de lycée sera coordonné avec les indispensables aménagements annexes qui impacteront nécessairement sur l'environnement : transports et infrastructures sportives. » / « Qu'envisage-t-on comme plan de mobilité » / « Le dossier d'étude surestime l'accessibilité du site en négligeant les problèmes liés au boulevard Guichet Serex » / « Le trafic traversant le centre-ville, la rue Robert Mankel, la route des Sorinières et la rue Charles Chollet subira une augmentation significative ». / « le trafic dans le quartier du chêne est déjà saturé. » / « enclavement du site par rapport aux Sorinères » / « Ce matin encore, la route qui part du quartier du Chêne est déjà totalement saturée, ce sera l'horreur… Quelle part sera donnée faite aux mobilités collectives et aménagement des pistes cyclables ? »

REPONSE

Des études sont d'ores et déjà engagées en partenariat avec Nantes Métropole et la Ville de Vertou sur ces thématiques. Elles visent, en premier lieu, à mesureur finement les incidences de l'implantation du lycée sur les mobilités et les flux sur le secteur avant de définir précisément toutes les actions et aménagements nécessaires à la bonne desserte du lycée (parvis, accès, gare routière scolaire, …) et au bon fonctionnement du secteur (connexions et liaisons modes actifs, desserte transports en commun, stationnements, gestion des flux, …).

Après une phase diagnostic qui permettra de caractériser le fonctionnement des mobilités et des flux actuels sur le secteur, il sera défini :

- des modalités d'organisation et de développement de l'offre de mobilités en tenant compte de l'incidence de l'arrivée du nouveau lycée notamment en termes de flux ;
- des principes et modes de desserte du futur équipement en lien avec son environnement avec un axe fort en direction des aménagements en faveur des modes actifs (piétons, cycles) et des transports en commun (urbains et scolaires). Il sera notamment prévu la création de continuités pour les modes actifs afin de desservir le futur lycée et de créer un lien sécurisé avec le secteur du pôle d'équipements existant Sèvre et Maine ;
- une offre de stationnement adaptée en tenant compte de l'offre existante et des impacts liées à l'implantation du nouveau lycée dans une logique de mutualisation et de foisonnement. Plusieurs besoins seront à traiter : stationnement pour le parc du Loiry / zone de loisir et bords de Sèvre, stationnement élèves et personnel éducatif, stationnement cars scolaires, arrêts de bus avec

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

temporisation éventuelle

Par ailleurs, à ce stade du projet, la carte scolaire envisagée comprend les communes du vignoble nantais : Vertou (hors Beautour), Château Thébaud, Saint-Fiacre sur Maine, La Haie-Fouassière, notamment. Les lycéens de la commune des Sorinières et autres communes situées à l'ouest de Vertou devraient être orientés vers le lycée de Saint Philbert de Grand Lieu actuellement en construction et dont l'ouverture est prévue en 2026. Il n'est donc pas attendu une augmentation significative du trafic routier en lien avec l'arrivée du lycée dans le secteur du Chêne.

Pour autant, la Ville de Vertou et Nantes Métropole mènent des investigations pour améliorer les conditions de franchissement du pont du Chêne pour les modes actifs.

DEVENIR ET VOCATION DU PARC DU LOIRY

Des participants s'inquiètent quant au devenir du parc du Loiry : « La promenade le long de la Sèvre va être bien moins apaisante avec la proximité de ce lycée et perdre ainsi sa vocation » / « Que va devenir la base canoës/kayaks ? » / « Le parc du Loiry doit rester un ensemble naturel. » / « A quoi ont servi toutes les concertations pour l'aménagement des différents parcs (Le Loiry, Le Chêne, La Sèvre) ? Tout est remis en question avec un tel projet ! » / « Je ne comprends pas ce choix pour implanter un lycée, les bords de sèvres sont un régal pour les habitants. Cet espace devrait rester pour les loisirs. » / « Construire un lycée c'est bien, le réaliser sur un espace vert dont la population profite avec bonheur : incompréhensible !!! / « C'est le seul endroit sur Vertou ou l'on peut se promener, jouer, pique-niquer, faire du sport » / « inquiétude vis à vis du parc adjacent, qui est actuellement un lieu calme de ballade avec aire de jeux pour enfants en bas âge » / « Les bords de Sèvre sont un lieu de ressourcement et de tranquillité, et de bien être des Vertaviens, et autres visiteurs. » / « La zone est classée naturelle et son utilisation pour un lycée risque de dénaturer durablement le site et de compromettre la qualité de vie des vertaviens. »

REPONSE

Le terrain identifié pour l'accueil du lycée se situe à l'est du parc du Loiry. Il est actuellement inaccessible au public et n'est pas intégré physiquement au parc du Loiry. Il s'agit plus précisément d'une prairie de fauche présentant un faible intérêt écologique, sans qu'aucun usage public n'en soit fait aujourd'hui. Il n'est pas envisagé avec l'arrivée du Lycée de remettre en question la vocation du parc du Loiry qui est clairement identifié comme une zone de détente et de loisir. C'est dans ce sens que la commune de Vertou s'est engagée dans une réflexion visant à définir toutes les actions qui permettra à l'avenir de :

- conforter et valoriser les usages et activités déjà existantes au sein du parc du Loiry ;
- développer, le cas échéant, des activités sportives et ludiques complémentaires ;
- valoriser les bords de Sèvre et plus largement le patrimoine végétal en lien avec le réseau de parcs au sein de la commune.

L'ARTIFICIALISATION ET L'IMPERMEABILISATION DES SOLS

Plusieurs remarques mettent en avant les enjeux relatifs à l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols : « Bétonisation d'une zone verte préservée avec le Parc du Loiry qu'on devrait au contraire protéger et qui contribue en grande partie à la renommée de Vertou et à sa réputation de qualité de vie. » / « Au vu de l'urgence écologique actuelle, quelles sont les actions entreprises pour limiter la bétonisation de cette vaste zone naturelle en bord de Sèvre ? » / « zéro artificialisation nette : mesures de compensations qui n'apparaissent pas dans le rapport ? » / « nature sacrifiée au profit des bâtiments, des parkings inévitables qui vont devoir bitumer les lieux, … » / « Nous nous interrogeons par conséquent sur les garanties et engagements retenus par les collectivités que vous représentez pour inscrire véritablement ce projet au regard de la Loi Climat et Résilience tendant vers le zéro artificialisation des sols. » / « On parle de respecter le zéro artificialisation des sols au regard de la loi Climat et Résilience. Qu'en est-il par rapport à ce projet ? »

REPONSE

Aucun site imperméabilisé et inoccupé de 3 ha ou plus n'est disponible dans le délai nécessaire pour répondre

aux besoins scolaires dans un rayon de 15 minutes à pied autour des complexes sportifs sur la commune de Vertou

Le site de l'ancien collège Jean Monnet, en grande partie artificialisé, n'a pas été retenu au regard de sa superficie qui n'est que de 2 hectares. Ce site sera toutefois utilement mobilisé pour le déploiement d'une nouvelle offre d'équipements sportifs, limitant ainsi l'imperméabilisation du site de Mandon.

Plusieurs mesures vont concourir à limiter l'imperméabiliser des sols, parmi lesquelles :

- la compacité et la réduction de l'emprise au sol des futurs bâtiments,
- la mutualisation et l'optimisation de l'offre de stationnement au regard de celle déjà existante dans le secteur,
- la mutualisation de certains équipements notamment sportifs ce qui évitera d'imperméabiliser davantage le site. Pour les besoins additionnels en matière d'équipements sportifs, des terrains déjà artificialisés seront mobilisés : site de l'ex collège Jean Monnet

La Région s'engage à limiter l'imperméabilisation des sols à son stricte minimum.

DIMENSIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

D'autres remarques portent sur le dimensionnement des équipements sportifs : « Probable saturation des équipements sportifs alentours, nécessitant la construction de nouveaux. » / « Tous les derniers lycées construits ont des équipements sportifs attenant… Vertou serait donc le seul projet qui ferait exception en proposant le partage des équipements existants avec les 2000 collégiens et 1500 primaires. » / « Ce lycée n'aura **pas d'équipements sportifs intégré** ce qui provoquera les encombrements sur les autres équipements de la ville de Vertou. » / « Equipements sportifs non à proximité et non adaptés vu le nombre de lycéens envisagés. » / « il est prévu d'utiliser les équipements sportifs actuels de la ville qui sont déjà très prisés via écoles, collèges et clubs sportifs. Je crains que cela limite les pratiques sportives actuelles. » / « saturation des équipements sportifs à disposition sur la commune ? temps de trajet pour les lycéens pour y accéder ? » / « Quant aux équipements sportifs, il est questionné la distance entre le lycée et les infrastructures existantes et la capacité à absorber l'ensemble des besoins. Dans ces conditions la construction d'un nouveau complexe sportif serait-elle envisagée et sur quel terrain ? » / « Des équipements sportifs déjà largement sollicités par les deux collèges du centre, les écoles et les associations. Alors pourront-ils absorber 800 lycéens supplémentaires ? »

REPONSE

La Ville de Vertou mène actuellement des études sur le secteur Sèvre et Maine afin de conforter cet espace comme véritable parc sportif. Il s'agira de développer une nouvelle offre sportive par la construction d'équipements modernes et performants en vue de répondre à l'évolution de la population et aux besoins scolaires, à travers une démarche d'optimisation foncière.

Ces réflexions prennent en compte les besoins futurs des lycéens en accord avec la Région et l'Education Nationale. Elles permettront de déterminer dans les mois à venir le dimensionnement et l'implantation de ces futurs équipements. Leur positionnement est donc prévu sur le secteur Sèvre et Maine en complémentarité de l'offre existante. Ces nouveaux équipements auront vocation à répondre non seulement aux besoins du Lycée mais aussi aux besoins associatifs. Leur implantation sur des sites partiellement artificialisés permettra de limiter l'imperméabilisation des sols sur le site de Mandon.

Il est à noter que l'implantation du lycée en proximité immédiate de la Sèvre et du Parc du Loiry facilitera également les activités de plein air.

SITES ALTERNATIFS

Des participants proposent des sites alternatifs au terrain d'assiette retenu : « Lycée d'un côté ou de l'autre de la route qui va à Portillon ? Donc proche de la gare routière des bus et cars, du terminus du Busway, des équipements sportifs » / « la proposition précédente (site de la Foresterie) était plus logique et plus facile d'accès via le prolongement du busway. » / « Pourquoi ne pas regrouper le futur lycée et le nouveau collège »

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

/ « Il y a le site de l'ancien collège Jean Monnet qui est disponible » / « Pourquoi ne pas envisager une extension au niveau des différents collèges (Lucie Aubrac ou Jean Monnet ?) » / « d'autres sites notamment celui de la Grolerie se prêtait davantage à l'accueil de ce lycée de par la proximité des collèges actuels et notamment celui de Lucie Aubrac et du groupe scolaire Simone Veil en construction; les transports (bus, train, gare routière) sont accessibles à pied et une offre de commerces à pied est possible pour la restauration des étudiants du secondaire (BTS) avec le Super U et commerces de bouche à quelques pas, les axes routiers sont aussi beaucoup plus larges et adaptés ;comment est-ce possible de stopper le projet à la Foresterie sous prétexte d'une espèce de grenouille à protéger et de zones humides existantes à priori alors qu'on parle d'un projet en bords de Sevre » / « votre étude avait détecté plusieurs sites et possibilités ; nous n'étions pas sur un site unique et l'arbitrage est catastrophique. » / « Les vignes en face le nouveau collège Jean Monnet aurait pu faire partie des sites étudiés. / « Le site de la Grolerie semble avoir été écarté en raison de certaines contraintes (corridor vert, zone humide, parcelles AOC) mais le dossier évoque pourtant une urbanisation éventuelle. » / « Les vignes en face le nouveau collège Jean Monnet aurait pu faire partie des sites étudiés » / « Il serait préférable de privilégier les zones de "Haute Forêt" ou de "la Grolerie" » / « pourquoi ne pas utiliser le site de l'ancien collège Jean Monnet? »

REPONSE

Il est rappelé que la recherche de foncier permettant l'accueil du lycée s'est opérée selon plusieurs critères d'analyse dont une assiette foncière minimale de 3 hectares et la proximité des équipements sportifs (15 minutes à pied maximum).

Sur chaque site, comme indiqué précédemment, les enjeux écologiques ont été caractérisés à travers le recensement des zones humides et des espèces présentes sur chaque site.

Rappelons que le site de la Grolerie, dont la topographie n'est pas favorable, est couvert à 60% par un corridor écologique et revêt donc une forte sensibilité environnementale. Pour ces raisons son urbanisation future est fortement questionnée.

Certains sites sont couverts par des corridors écologiques : 100% du site de la Foresterie, 60% du site de la Grolerie. Les sites de la Haute Foret et de Mandon ne sont pas concernés par ces enjeux.

Le site de la Foresterie n'a pas été choisi en raison d'un bilan environnemental défavorable du projet sur ce site.

Le site de l'ancien collège Jean Monnet n'a pas été retenu au regard de sa superficie qui n'est que de 2 hectares. Ce site, qui est intégré à une réflexion plus large sur le parc sportif Sèvre et Maine, sera utilement mobilisé pour le déploiement d'une nouvelle offre d'équipements en vue de répondre à l'évolution de la population, des effectifs scolaire (avec notamment l'arrivée du lycée) et des pratiques. Il s'agira de conforter ce complexe sportif en développant une nouvelle offre sportive par la construction d'équipements modernes et performants à travers une démarche d'optimisation foncière.

Enfin les superficies disponibles à proximité des collèges Lucie Aubrac et Jean Monnet ne sont pas suffisantes à accueillir un tel équipement. Des espaces sont laissés libres à proximité de ces équipements pour d'éventuelles extensions futures. Aussi un nouveau groupe scolaire s'implantera à proximité immédiate du Collège Lucie Aubrac, réduisant les disponibilités foncières dans ce secteur.

Les sites évoqués de part et d'autre de la Route de Portillon répondent à certains critères : superficie suffisante, proximité des équipements sportifs. Cependant, ces terrains sont plus éloignés des transports urbains, nécessitent des aménagements de réseaux plus lourds mais surtout ces terrains sont intégralement classés en Appellation d'Origine Contrôlée démontrant un potentiel agronomique fort. Aussi, ces terrains sont de domanialité privée, ce qui peut peser dans le planning de réalisation de l'opération.

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

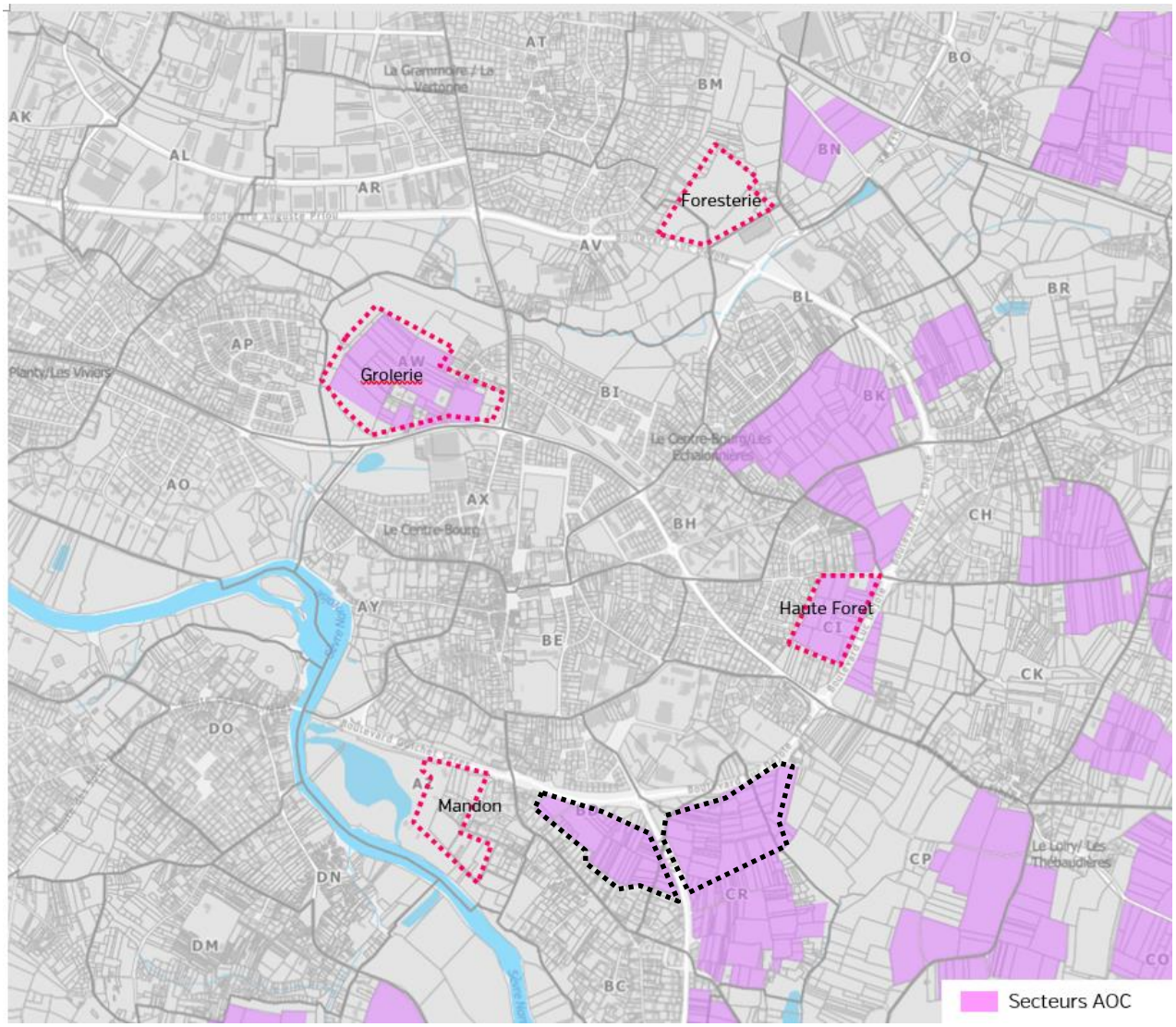

Enjeux agricoles (AOC) des 4 sites analysés et des sites alternatifs proposés

Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

PERIMETRE DU PROJET LYCEE

« Aussi afin de mieux considérer le projet dans sa vision globale, nous souhaiterions vos précisions quant au périmètre exact du terrain concerné. Confirmez-vous qu'il intègre effectivement les parcelles suivantes : l'aire de jeux enfants, le skate parc, les salles associatives, le kiosque, les sanitaires du camping et le club de kayac ? » / « Que va devenir la base canoës/kayaks ? » / « Quelle est la délimitation exacte du projet ? »

REPONSE

Le périmètre élargi d'étude du projet lycée est de 5 ha environ tel que défini ci-dessous. Il n'intègre pas la base canoës/kayaks, ni le kiosque, ni l'aire de jeux. Il intègre le skate park ainsi que les salles associatives et une partie de l'ancien camping.

La base canoës/kayaks va être pleinement intégrée dans la réflexion engagée par la Ville de Vertou visant à conforter les usages et activités du parc du Loiry.

Par ailleurs, il est important de souligner que le futur lycée s'inscrit comme un élément structurant du projet de territoire de Vertou sur le long terme. Il prend place dans un ensemble de projets connexes : réaménagement des abords et des espaces publics du secteur (boulevard Guichet Serex notamment), mise à niveau du maillage cyclable et piétons (franchissement en modes actifs de la Sèvre notamment) et adaptation de l'offre de transports en commun (transports urbains et scolaires), restauration écologique et valorisation du patrimoine végétal des bords de Sèvre, déploiement d'une nouvelle offre sportive plus particulièrement dans le secteur Sèvre et Maine, confortement et requalification du parc du Loiry.

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

QUESTIONS DIVERSES

« Quid du financement communal de ce projet ? »

REPONSE :

La Ville de Vertou mettra à disposition de la Région le terrain d'assiette du projet qui lui appartient. La Région des Pays de la Loire assure le financement complet de la construction du lycée.

Procédés constructifs : « Combien de pieux pour tenir un lycée de cette taille et pour quel surcoût pour la population ? » / « Nature des sols ??? » / « De plus, une partie du site est en zone humide. J'imagine que cela va engendrer un surcoût afin d'éviter des inondations ». / « L'évolution du PPRI va entrainer des contraintes architecturales entrainant des coûts supplémentaires … constat d'aléa fort/ Risque d'inondation par ruissellement pluvial entrainant également des coûts de construction supplémentaires. »

REPONSE :

Le principe premier sera d'éviter toutes les zones inondables pour les constructions. Des relevés piézométriques sont en cours depuis plusieurs mois ce qui permettra d'affiner les éventuelles mesures conservatoires à prendre en compte. Le parvis du lycée et autres espaces publics pourront être partiellement aménagés en zone inondable. Les matériaux utilisés seront adaptés. Il est rappelé que la Région s'engage à limiter l'imperméabilisation des sols à son stricte minimum.
Les premières études de sols ne montrent pas de difficultés particulières concernant la nature des sols. Des études géotechniques complémentaires seront réalisées en rapport avec le projet retenu de façon à limiter les surcoûts d'éventuelles fondations spéciales.

Intégration architecturale du lycée dans son site : « Pollution visuelle » / « le lycée va défigurer les lieux » / « Un bâtiment de taille relativement imposante à proximité de la plus belle zone naturelle de la commune, tout près de la Sèvre => pollution visuelle » / « Une maquette permettrait de mieux visualiser l'impact du lycée sir le territoire environnant. » / « choisir cet emplacement pour le lycée serait une erreur du point de vue esthétique »

REPONSE :

Le projet devra concilier l'intégration du bâti dans un cadre paysager de grande qualité et maintenir l'ambiance paysagère naturelle de la vallée de la Sèvre. Les projets remis dans le cadre de la procédure de concours seront notamment jugés sur la qualité architecturale et l'insertion urbaine. Il est demandé aux candidats de produire des images et un film montrant l'impact du lycée dans son environnement. Le projet sera réalisé dans une démarche qui limite l'impact carbone avec l'utilisation de matériaux biosourcés (se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique).

Modalités de restitution et de prise en compte de la concertation : « Merci de la prise en compte de ces remarques. » / « Nous sommes enfin interrogatifs sur les modalités de restitution et de prise en compte de la contribution des citoyens. » / « En espérant une écoute de votre part. » / « D'avance merci de votre réponse quant à la prise en compte de ma remarque »

REPONSE :

Le présent document a pour objectif de tirer le bilan de la concertation préalable. Il sera rendu public. Dans le cadre de la procédure de déclaration de projet qui vise à adapter le PLUM pour permettre la réaliser du lycée dans le secteur de Mandon, la Région des Pays de la Loire sera amenée à :

- saisir l'Autorité Environnementale, en l'occurrence la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), afin d'apprécier la prise en compte de l'environnement. L'avis formulé par la MRAe sera porté à la connaissance du public au cours de l'enquête publique ;
- réunir les personnes publiques associées (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique, Chambre de

Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Département, Etat, Institut National des Appellations d'Origine, Nantes Métropole, Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire, etc.) afin que le projet fasse l'objet d'un examen conjoint ;

- soumettre le projet à enquête publique organisée selon les modalités prévues au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement. Il s'agira d'une enquête publique unique, portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLUm. A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport et des conclusions, et formulera un avis sur le projet.

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Région Pays de la Loire

Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

3. Bilan global de la concertation préalable

La concertation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes.

L'ensemble des modalités de la concertation définies dans la délibération conseil régional des Pays de la Loire en date du 10 février 2023 ont été mises en œuvre au cours de la démarche :

- La concertation s'est déroulée sur une période de 30 jours, du 20 septembre 2023 au 19 octobre 2023 inclus ;
- L'avis de concertation préalable a été affiché 15 jours avant le début de la concertation à l'Hôtel de Ville de Vertou, en mairie annexe, sur le site du projet ainsi que sur la borne d'affichage électronique de la commune de Vertou.
- Il a également été publié dans deux journaux officiels avant et pendant la phase de concertation ;
- Des communications ont été réalisées dans le magazine municipal du mois de septembre et sur le site internet de la Ville de Vertou ;
- Un dossier présentant les objectifs poursuivis par la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm (justification du choix du site, évolution de zonage) a été mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Vertou ;
- Ce même dossier a été mis en ligne sur le site internet de la Région des Pays de la Loire.
- Le public a pu s'exprimer sur registre papier, par voie postale ou par voie électronique

Toutes ces mesures de publicité ont permis d'informer la population sur le contexte, les enjeux, les objectifs et les principes du projet et de lui permettre de participer et de s'exprimer activement.

Le nombre de contributions déposées atteste d'un certain intérêt pour cette consultation.

En conclusion, on note de très fortes attentes de la part des habitants essentiellement sur deux sujets :

- le sujet de la mobilité comprenant la sécurité des déplacements en modes doux, l'augmentation potentielle du trafic automobile avec l'arrivée du lycée plus particulièrement dans le secteur du Chêne
- le sujet de la localisation du lycée au regard des enjeux environnementaux et paysagers du site

Volet 4 – Annexes

Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

1. Mesures de publicité

Parutions dans les journaux officiels

Judiciaires et légales

Avis administratifs

Vie des sociétés

Voyages à l'Ouest

L'Ouest n'a pas fini de vous surprendre

Découvrez l'Ouest, sur mer et à terre, à travers ses patrimoines, ses habitants, ses paysages, son habitat et ses activités de plein air.

Dans votre boîte aux lettres :
√ 6 exemplaires
√ 1 hors-série thématique
√ 1 guide Destinations

39€ au lieu de 46,40€

Le commissaire-priseur

DON DU SANG

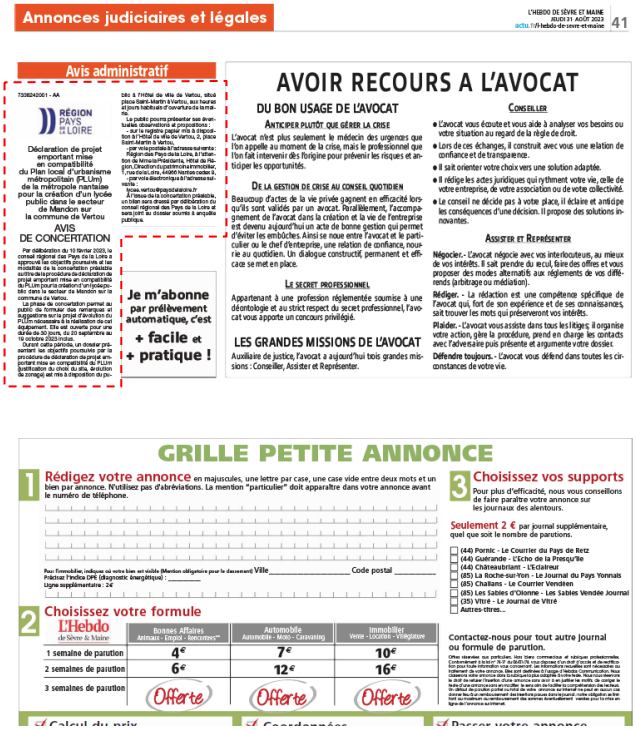
Annonces judiciaires et légales

L'HEBDO DE SÈVRE ET MAINE JEUDI 31 AOÛT 2023 41

Avis administratif

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un lycée public dans le secteur de Mandon sur la commune de Vertou

AVIS DE CONCERTATION

Je m'abonne par prélèvement automatique, c'est + facile et + pratique !

AVOIR RECOURS A L'AVOCAT

DU BON USAGE DE L'AVOCAT

Anticiper plutôt que gérer la crise

De la gestion de crise au conseil quotidien

Le secret professionnel

LES GRANDES MISSIONS DE L'AVOCAT

Auxiliaire de justice, l'avocat a aujourd'hui trois grandes missions : Conseiller, Assister et Représenter.

Conseiller

Assister et Représenter

Négocier.- L'avocat négocie avec vos interlocuteurs, au mieux de vos intérêts. Il sait prendre du recul, faire des offres et vous proposer des modes alternatifs aux règlements de vos différends (arbitrage ou médiation).

Rédiger.- La rédaction est une compétence spécifique de l'avocat qui, fort de son expérience et de ses connaissances, tout trouver les mots qui préserveront vos intérêts.

Plaider.- L'avocat vous assiste dans tous les litiges; il organise votre action, gère la procédure, prend en charge les contacts avec l'adversaire puis présente et argumente votre dossier.

Défendre toujours.- L'avocat vous défend dans toutes les circonstances de votre vie.

GRILLE PETITE ANNONCE

1 Rédigez votre annonce en majuscules, une lettre par case, une case vide entre deux mots et un bien par annonce. N'utilisez pas d'abréviations. La mention "particulier" doit apparaître dans votre annonce avant le numéro de téléphone.

2 Choisissez votre formule

	Bonnes Affaires Animaux - Emploi - Rencontres*	Automobile Automobile - Moto - Caravaning	Immobilier Vente - Location - Vacances
1 semaine de parution	4€	7€	10€
2 semaines de parution	6€	12€	16€
3 semaines de parution	Offerte	Offerte	Offerte

3 Choisissez vos supports

Pour plus d'efficacité, nous vous conseillons de faire paraître votre annonce sur les journaux des alentours.

Seulement 2 € par journal supplémentaire, quel que soit le nombre de parutions.

(44) Pornic - Le Courrier du Pays de Retz
(44) Guérande - L'Echo de la Presqu'île
(44) Châteaubriant - 1'Eclaireur
(85) La Roche-sur-Yon - Le Journal du Pays Yonnais
(85) Challans - Le Courrier Vendéen
(85) Les Sables d'Olonne - Les Sables Vendée Journal
(35) Vitré - Le Journal de Vitré
Autres titres...

Contactez-nous pour tout autre journal ou formule de parution.

Annonces judiciaires et légales

L'HEBDO DE SÈVRE ET MAINE actu.fr/hebdo-de-sevre-et-maine 53

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 6,183 € la ligne caractère

La vie des sociétés

RECTIFICATIF

BRETLIM FORTUNY

AVIS DE CONSTITUTION

EIPY

AVIS DE MODIFICATIONS

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Euroconsultant

LES CELLIERS DE GRAND LIEU

AVIS DE CONSTITUTION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

L'ARCHE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

GIBGE

NON-DISSOLUTION

VOLT ONE

DE CONSTITUTION

APROJURIS

CABINET MÉDICAL FAY DE BRETAGNE

DISSOLUTION

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU LAC

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Avis administratif

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un lycée public dans le secteur de Mandon sur la commune de Vertou

AVIS ADMINISTRATIF

MODIFICATIONS

3R

Rejoignez-nous sur facebook

J'aime L'Hebdo de Sèvre & Maine

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

CENTRALEDESMARCHES.COM Votre prochain marché est ici

Bonnes Affaires

AGRICULTURE

ANIMAUX DE LA FERME

ANTIQUITÉS / BROCANTE

Judiciaires et légales

Ventes immobilières

Avis administratifs

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un lycée public dans le secteur de Mandon sur la commune de Vertou

AVIS DE CONCERTATION

Emploi et formation

Ouest-France Loire-Atlantique 23-24 septembre 2023

ouestfrance-emploi.com

ouestfrance-formation.com

→ Commerce, marketing

Partenaire du groupe "Ouest-France" RECRUTE dans les départements "Grand Ouest" :

Conseiller commercial presse (h/f)
Agent commercial (h/f)
Autoentrepreneur (h/f)

ANIMATEURS/ANIMATRICES

ATMOSFEERIC RECRUTE

GESTIONNAIRE COMMANDE & STOCK SECTEUR ALIMENTAIRE (H/F)

CONTRAT SAISONNIER AVEC POSSIBILITÉ DE CDI

→ Autres

OPÉRATEURS POUR PLIAGE-COLLAGE ET ASSEMBLAGE DES PRESENTOIRS (H/F)

Devenez complètement Nantes

PARCE QUE TU AIMES LE COMMERCE REJOINS-NOUS !

Participe au jobdating ! Du 19 au 30 septembre à Nantes

PRIMARK ouvre bientôt au centre commercial Beaulieu ! Rencontrons-nous !

Nous recrutons 200 Vendeurs en CDI 35h, 25h et 8/12h

Postule ici

Consommation

L'acheteur qui accepte les conditions est déjà propriétaire

Vie pratique

Le salarié a le droit de critiquer

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES / accueil@paysdelaloire.fr

Affichages sur terrain

Sur site

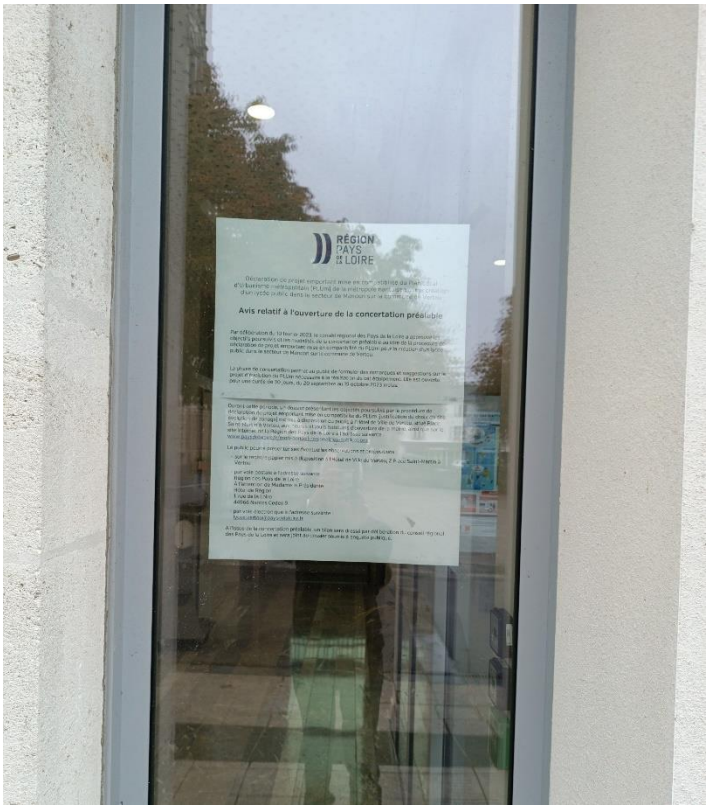

Hôtel de Ville

Mairie annexe

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr

2. Registre de concertation

N°	Date	Déposant	Mode de contribution	Observation
1	21/09/2023	Thomas Cuvier	courriel	1. Si le nouveau lycée devait être construit à côté du Loiry, l'aménagement et la modernisation du Pont du Chêne paraît indispensable vu l'augmentation de trafic attendu avec passage de multiples bus scolaires / voitures que cela va engendrer. Cela a-t-il été pris en compte ? Ainsi que l'étroitesse de la route des Sorinières au niveau de la Cave de l'Inattendu. 2. Au vu de l'urgence écologique actuelle, quelles sont les actions entreprises pour limiter la bétonisation de cette vaste zone naturelle en bord de Sèvre ? Merci de la prise en compte de ces remarques.
2	21/09/2023	Valérie Spriet	registre papier	« Les sensibilités environnementales du site seront plus finement appréhendées par l'équipe de M.O. lors de la conception du lycée ». Merci de bien vouloir faire attention au parc boisé, à la pollution de la Sèvre, respecter les zones humides (=biodiversité).
3	21/09/2023	F.P.	registre papier	Merci de mettre en ligne le document afin de permettre une vraie concertation de la population
4	21/09/2023	Mme Houvert	courriel	Suite à votre article dans le Vertou magazine concernant le futur lycée à Vertou je me permets de faire les remarques suivantes : - l'intérêt des futurs élèves est d'avoir un moyen d'accès rapide et des transports adaptés, ce qui n'est pas le cas pour l'instant dans ce secteur ; Le passage du pont de chêne est déjà difficile et source d'embouteillage aux heures de pointe et lors du passage des bus et camions (par exemple le bus 97). - les lycéens viendront de plusieurs secteurs de la métropole et donc passeront aussi par le centre-ville ce qui engendrera une circulation accrue, par les lycéens, le personnel du lycée et les accompagnateurs ; - la proposition précédente était plus logique et plus facile d'accès via le prolongement du busway. - ce secteur près du parc de la sèvre est plus orienté loisir et ballades au calme, antinomique avec la proximité d'un lycée. - ne gâchons pas l'opportunité d'un lycée à Vertou en choisissant un secteur qui risque de ne pas satisfaire les habitants et les lycéens. Je viens de déménager du secteur ouest vers le secteur est de Vertou et j'observe bien une facilité d'accès quand on évite le secteur du chêne. Cordialement
5	22/09/2023	A. Viaud	registre papier	Merci de mettre en ligne ce document très intéressant afin d'en faciliter l'accès à toute la population de Vertou et de permettre ainsi une réelle concertation.
6	27/09/2023	A. et V. Branchet	courriel	Réponse à l'enquête publique en vue de la construction d'un Lycée à MANDON Ce projet nous semble complètement décalé avec l'idée que l'on se faisait du bien vivre à Vertou : ville verte, calme, résidentielle, délinquance maîtrisée, climat de sécurité. Quelques remarques : > Accès au Lycée : problème de la saturation des axes routiers actuels : le pont du Chêne est déjà complètement saturé - embouteillages à partir de 17 heures jusqu'à 19heures - Prévoir une analyse du trafic.

				Sera-t-il possible d'élargir le pont du Chêne et les rues suivantes ? > En 2024 : passage du permis voiture dès 17 ans - On pense possible de le passer ensuite à 16 ans. Avez-vous prévu des parkings en conséquence ? > Problème des nuisances lié à l'arrivée massive des Lycéens : - nuisances sonores : bus scolaires, scooters, motos, voitures - insécurité routière liée au trafic : présence sur un espace restreint de vélos - trottinettes.... - augmentation probable de la délinquance et des problèmes qui en découlent (vol, drogue, trafic en tout genre, incivilités, déchets...). - Avez-vous prévu d'augmenter le nombre de policiers municipaux ? - Pollution atmosphérique liée aux véhicules. - Pollution visuelle : encore du béton ! > Probable saturation des équipements sportifs alentours, nécessitant la construction de nouveaux. > Que va devenir la base canoës/kayaks ? > Situation proche de la Sèvre - humidité et inondation partielle. > L'utilisation de cet espace pour un espace vert, aurait été tellement plus naturel, cohérent et bénéfique pour la Ville de Vertou. Le parc du Loiry doit rester un ensemble naturel. Arrêtons de bétonner nos espaces verts ! A quoi ont servi toutes les concertations pour l'aménagement des différents parcs (Le Loiry, Le Chêne, La Sèvre) ? Tout est remis en question avec un tel projet ! Conclusion : le Lycée n'a pas sa place dans ce quartier !
7	27/09/2023	Dr Jérôme Paulus	courriel	Bonjour, Pour ma part je suis très opposé à ce projet. Nous avons récemment construit une maison dans un lotissement très proche de l'emplacement du futur lycée et nos contraintes en matière de construction ont été énormes. Nous avons dû faire positionner 54 micropieux dans le sol à 6m de profondeur simplement pour un surcoût de 60000€. Combien de pieux pour tenir un lycée de cette taille et pour quel surcoût pour la population ? De plus une construction dans cette zone inondable et très végétalisée est une aberration. Cordialement
8	27/09/2023	M. Viaud	registre papier	A l'origine du collectif pour des nouveaux lycées publics Sud-Loire 44, je connais un peu le sujet. En 2017, nous avons alerté la Région sur l'impasse démographique des lycées du Sud Loire, et qu'il fallait agrandir les lycées existants et en construire de nouveaux, un à St Philbert, et un autre au sud de l'agglo Nantaise. Nous avons dû être convaincants car la Région a décidé de construire St Philbert, et Vertou. Sur le projet de Mandon, je vois 3 inconvénients : **Accès** : Secteur où la circulation est difficile, éloigné des transports en commun existants (gare routière scolaire, futurs terminus du Busway). On voit mal 20 cars stationner devant ! **Zone naturelle et inondable** : inondable par les crues de la Sèvre, mais aussi par la montée de la mer. Rappelons que cette zone est à la même altitude que les quais de l'Ile de Nantes où est construit le nouvel hôpital de Nantes. **Sport** : Tous les derniers lycées construits ont des équipements sportifs attenant. Piste, terrains, au moins 2 gymnases, +salle de

				danse, musculation etc… Vertou serait donc le seul projet qui ferait exception en proposant le partage des équipements existants avec les 2000 collégiens et 1500 primaires. Et avec un accès qui rogne ½ heure de pratique, et éloigne les enseignants d'EPS du lycée. ABERRANT !!!! Mais a-t-on vraiment exploré toutes les solutions ? Terminus du Busway sur l'ancien site Jean Monnet ? Lycée d'un côté ou de l'autre de la route qui va à Portillon ? Donc proche de la gare routière des bus et cars, du terminus du Busway, des équipements sportifs (mais il faudra en faire d'autres) …
9	29/09/2023	M. et Mme. SOURICE	registre papier	Merci de mettre ce document en ligne. Les prospectives de la population lycéenne selon l'INSEE (p 26) ne montrent une forte évolution. Quid du financement communal de ce projet ? Il est dommageable de détruire des espaces naturels notamment maintenant ou l'on cherche à préserver l'environnement. Non favorable à ce projet.
10	01/10/2023	Pierre et Christine Veillé	courriel	Bonjour. Après avoir consulté le dossier sur le projet de Lycee à la mairie de Vertou voici nos interrogations : Un nouvel équipement scolaire est certainement très important sur Vertou compte tenu de l'évolution de la population et nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais… 1. Ce site n'est certainement pas le meilleur concernant le sujet principal : **La Mobilité**. 900 élèves se déplaçant matin et soir est à notre avis le sujet principal pour le choix de cet emplacement. Les autres sites ont été écartés pour des questions de biodiversité, étaient pourtant bien mieux situés pour faciliter la mobilité des élèves et de leurs parents matin et soir. (Proximité du futur Busway et du centre de Vertou). La circulation en « bouchon » au chêne devrait faire réfléchir les élus car même s'il est envisagé une passerelle vélo il n'est pas concevable de modifier ni le pont ni **les carrefours déjà encombrés du centre du village du Chêne.** Les élèves de ces quartiers et des Sorinières qui viendront en voiture avec leurs parents ou en car seront nombreux à **amplifier le bouchon** actuel du matin et du soir. Ce n'est pas tolérable. 2. Ce lycée n'aura **pas d'équipements sportifs intégré** ce qui provoquera les encombrements sur les autres équipements de la ville de Vertou. 3. Même si le site du futurs lycée n'est pas en zone inondable, il est très proche d'une « **zone d'expansion des crues »** et compte tenu de l'évolution actuelle du climat on ne peut pas éluder cette question trop rapidement. 4. Enfin a-t-on imaginé l'occupation du **site du Loiry** par des élèves « en transit » ou « en promenade » alors que ce site est apprécié actuellement comme zone de tourisme et de repos « au calme » de Vertou ? Merci aux élus de prendre en compte ces réflexions avant toute décision définitive.
11	01/10/2023	Mr Cuvier	courriel	Bonjour, L'implantation d'un lycée à cet endroit est à mon sens une aberration : - Bétonisation d'une zone verte préservée avec le Parc du Loiry qu'on devrait au contraire protéger et qui contribue en grande partie à la renommée de Vertou et à sa réputation de qualité de vie - Zone naturelle et inondable - Augmentation du trafic de manière significative non réfléchie en amont notamment au niveau du Pont du Chêne (Pont où 2 bus ne peuvent se croiser et passage étroit ++ au niveau de chez Hodebert). Cela promet des bouchons à ne plus en finir

				- Quid de la sécurité des piétons ? (Pont du Chêne déjà dangereux). - Equipements sportifs non à proximité et non adaptés vu le nombre de lycéens envisagés. Il faut trouver un autre endroit plus proche de la rocade pour fluidifier le trafic, éventuellement avoir un accès facilité en passant par le périphérique et sauvegarder cette zone naturelle de Vertou appréciées de tous ses habitants. En espérant une écoute de votre part. Cordialement
12	03/10/2023	Eddy Braunstein	courriel	Bonjour Vous avez lancé une enquête pour recueillir les remarques, questions et contestations des usagers de la commune de Vertou dans le cadre de l'implantation d'un nouveau lycée sur Vertou. Sans aucun doute il a son utilité compte tenu de l'évolution de la population et de la densification de la zone concernée. Toutefois je ne vois rien sur l'organisation logistique en matière de transport et la gestion de la circulation sur la zone concernée. Aucune étude d'impact sur les volumes de véhicules qui pourraient se massifier sur sur les principaux créneaux horaires d'entrée et de sortie des élèves qui se situent au moment des périodes de pointes. Ceci est d'autant plus dommageable que l'accès de et vers les Sorinières nécessite de passer par un pont qui est déjà difficile d'accès pour les bus et véhicules lourds actuellement et occasionne quelques bouchons. Ceci risque d'entrainer des situations de délestage vers d'autres zones et en augmentant l'impact de ce goulot d'étranglement. Dans ces conditions votre dossier est incomplet et nécessite d'être amélioré pour que les populations soient au fait de l'ensemble du dispositif. D'avance merci de votre réponse quant à la prise en compte de ma remarque. Cordialement
13	03/10/2023	non précisé	registre papier	non favorable à ce projet
14	04/10/2023	M et Mme Philippot	registre papier	Non favorables à ce projet qui va multiplier les problèmes de circulations, déjà trop importants dans ce secteur. Construire un lycée c'est bien, le réaliser sur un espace vert dont la population profite avec bonheur : incompréhensible !!! Le site de la Sèvre a essayé de préserver au maximum les enjeux écologiques … Pourquoi ce site si ce n'est le nombre d'hectares.
15	04/10/2023	M. et Mme Bessonneau	courriel	Bonjour Je ne comprends pas ce choix pour implanter un lycée, les bords de sèvres sont un régal pour les habitants. Cet espace devrait rester pour les loisirs. Le chêne est saturé matin et soir, c'est un mauvais choix. Cordialement
16	05/10/2023	Didier Gervais	courriel	Dans le cadre de la procédure de concertation publique concernant le futur lycée de Vertou, je souhaite vous faire part de mes différentes observations. S'agissant tout d'abord du choix de l'implantation de ce nouveau Lycée sur le site de Mandon, pour tout habitant vertavien ce site est relié directement à la Sèvre Nantaise et fait partie d'un paysage que je nommerai globalement "zone verte" voire "zone de loisirs" depuis toujours cet espace a été préservé de toutes constructions, et aujourd'hui le choix de ce site m'interpelle, j'ai bien compris que le site initial avait été repoussé du fait de zones humides existantes, alors que dire de la zone retenue, elle permet lors des crues de sèvres que celle-ci s'étale et ne fasse pas de dégâts trop importants. Je constate par ailleurs que l'utilisation de ces terres entrainent d'ailleurs la modification du PLUM.

				Par ailleurs outre l'aspect de ce secteur qui va changer terriblement d'allure, se pose d'autres questions les accès pour 900 à 1 200 lycéens, il suffit de voir déjà le soir à partir de la sortie des écoles les bouchons qui se forment entre autre au niveau du pont du chêne pour comprendre que l'installation de ce lycée va générer des problèmes encore plus important de circulation, d'ailleurs la question se pose de savoir si il n'est pas sous-entendu un projet de franchissement de la sèvre qui pourrait intervenir dans des échéances futures. Je constate par ailleurs que l'artificialisation des sols n'est pas un problème à Vertou, il existe en effet un site (ancien collège Jean Monnet) de deux hectares certes moins importants que les 3 hectares souhaités mais qui peut répondre très certainement aux besoins, les architectes savent faire, cela permettrait de conserver la zone actuelle en zone verte et de loisirs. En outre cet emplacement serait proche du terminus du busway qui doit un jour venir dans le centre de Vertou (terminus actuellement prévu au niveau de la place du marché actuel), soit à quelques minutes à pied du site qui a été écarté. Enfin pour les riverains de cet établissement, je crois qu'il faut abandonner l'idée du calme qui prévalait sur cet espace car il est clair que le site de ce lycée plaira beaucoup aux lycéens surtout au printemps, avec les parcs du Loiry et de la Sèvre à proximité. Pour toutes ces raisons, je ne suis pas favorable à l'installation de ce lycée sur cet emplacement, comme d'habitude les choix se font à la va-vite dès lors qu'un problème se pose c'est dommage et je ne suis pas dupe, je sais très bien la portée de ce type de concertation.
17	05/10/2023	Guylaine Gaudin	courriel	Trafic : Cela va générer une augmentation du trafic routier bd Guichet Serex et sur le pont du Chêne. Ce lycée sera éloigné de la gare routière actuelle. Sport Lycée très éloigné également des installations sportives, par ailleurs insuffisantes. Il n'est pas prévu d'en construire, alors que c'est présent dans tous les projets actuels de lycée. Des questions : • Zéro artificialisation nette : mesures de compensations qui n'apparaissent pas dans le rapport ? • Comment prévoir et gérer l'augmentation de trafic routier ? • Parking prévu minuscule : favoriser les transports en communs ? Ou, sur le pont du chêne déjà saturé ? • Aménagements d'une piste cyclable bidirectionnelle pour favoriser les mobilités douces sans mettre les cyclistes en danger ? • Où stationneront les cars qui amèneront les lycéens ? Environnement : • terrain prévu dans une zone naturelle destinée aux loisirs. Ce n'est pas à proprement parlé d'une prairie naturelle car elle est constituée de la terre et de la vase issue du creusement du plan d'eau dans les années 80. Mais depuis 40 ans les végétaux se sont installés. C'est une prairie de fauche. • ce site est entouré de trois ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique) ; 2 zones de type 1 (les plus intéressantes pour la biodiversité avec la présence d'espèce remarquable) et une zone de type 2. Espèces remarquables : 3 espèces d'insectes en voie de disparition et 4 espèces de chiroptères (chauves-souris). https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation https://metropole.nantes.fr/atlas-biodiversite • la destruction des habitats est la PREMIERE cause de destruction de la biodiversité.

				• Présence d'une zone humide en bordure du boulevard où le risque d'inondation par ruissellement est loin d'être négligeable (carte page 41) • Les zones humides et les prairies fixent le carbone et contribuent à limiter le changement climatique. Pour plus de précision, consulter le premier rapport du GIEC Pays de Loire qui fait un état des lieux de la vulnérabilité des Pays de Loire face au changement climatique. http://www.comite21.org/docs/2022/giec-des-pays-de-la-loire---1er-rapport-(29-09- 2022).pdf • site également concerné par la montée du niveau marin à plus ou moins long terme Il est à la même altitude que le nouvel hôpital de Nantes (ce qui n'apparait pas dans le document de la mairie). On observe déjà qu'à chaque grande marée, l'eau passe par-dessus la chaussée des moines dans le sens inverse. Voir la carte interactive du BRGM https://sealevelrise.brgm.fr/slr/#lng=0.26000;lat=46.60430;zoom=6;level=1.0;layer=0 • Le parc du Loiry et les bords de Sèvre constituent une continuité écologique mais n'apparaissent pas comme tels sur la carte car cela n'a pas été étudié spécifiquement. Donc un site intéressant sur le plan de la biodiversité qu'il est nécessaire de préserver. Conclusion un lycée à Vertou : une réalisation nécessaire en raison de la démographie et des conditions d'enseignement dans les lycées alentours (temps de trajet conséquent, et classes surchargées) Mais sans amoindrir un espace de biodiversité fortement prisé des vertaviens de tous âges.
18	08/10/2023	Mme Gohaud	courriel	Je me permets de vous écrire pour le lycée sur Vertou. Le projet d'un Lycée à Vertou est une bonne idée. En revanche, l'emplacement me pose question. Nous sommes dans un endroit "sauvage" de Vertou. Un endroit d'apaisement, de calme. Un endroit où les gens de Vertou et autres aiment se retrouver. Le site va sûrement être surchargé en permanence par les étudiants la semaine, le temps de midi ou autres. En termes d'écologie, je doute que près de la sèvre cela soit approprié. Il n'y a aucune espèce protégée ? Un environnement naturel gâché par une construction à venir. De plus, le lycée se trouve à l'opposé du busway, de la gare de bus.... Donc une surcharge de véhicules à prévoir. Un accès difficile pour les étudiants. Avez-vous déjà pris la route du chêne le soir à 17h ?? Celle-ci est déjà surchargé. Avec des embouteillages importants. De plus, habitante de l'autre côté de la sèvre, le bruit !!! Le bruit est porté par l'eau. Nous entendons déjà les manifestations sur le parc mais nous allons avoir du bruit quotidien… Un site pour moi non dédié à un lycée. Qu'elle dommage de gâcher cet environnement et les alentours. Fini le havre de paix de Vertou. Cordialement.
19	10/10/2023	Jack Peignon	courriel	Je ne suis pas pour l'implantation du lycée sur le site de Mandon Ce site serait soit disant acceptable alors que le camping qui était là a fermé pour cause de terre inondable Cherchez l'erreur ? Il y a le site de l'ancien collège Jean Monnet qui est disponible

				De plus, ce site regrouperait les équipements scolaires La municipalité de Vertou cache beaucoup de choses à ses citoyens, ils ne sont pas au courant de tout Mr Dejoie fait le forcing pour que le lycée soit à Vertou, mais il pourrait être dans une autre ville où les transports en commun sont plus près Il en a été de même pour le deuxième collège sur Vertou, c'est le département me direz-vous, mais le résultat est le même Bien cordialement
20	10/10/2023	Jérôme Paulus	courriel	Je souhaite émettre un avis négatif sur la construction du nouveau lycée à Vertou. Le coût de ce lycée va sûrement gonfler lié aux contraintes locales (terrain inondable, pieux dans le sol pour stabiliser la dalle béton) La circulation dans la zone est déjà difficile, notamment vers le pont du Chêne, alors imaginer de la circulation supplémentaire avec des bus scolaires est aberrant. Pourquoi ne pas envisager une extension au niveau des différents collèges (Lucie Aubrac ou Jean Monnet ?) Cordialement
21	11/10/2023	non lisible	registre papier	La nécessité d'un nouveau lycée au Sud Loire n'est pas à discuter. Cependant le site pose problème. L'environnement de verdure va encore être impacté. L'emplacement de l'ancien collège répondrait à bien des critères. Y a t'il nécessité de mettre des logements de fonction sur le site même. Comment sera gérée la circulation sur le boulevard à proximité ?
22	12/10/2023	M. et Mme. Bourmaud	registre papier	Favorables à un projet de lycée, nous souhaitons que soit appréhendé la problématique de circulation. En effet, le pont du Chêne est actuellement saturé et dangereux
23	12/10/2023	Jacques et Dominique Antier	registre papier	Le projet du lycée à Vertou. Problème de circulation déjà très présente au niveau du Chêne. Problème aussi pour l'environnement. Il y avait sûrement d'autres emplacements pour un tel projet.
24	12/10/2023	P. Fafet	registre papier	Dans le dossier de concertation, la synthèse de l'analyse multicritères concernant l'accessibilité du site de Mandon ne reflète pas la réalité. L'analyse ne prend pas en compte la dangerosité de la traversée du Chêne pour les modes actifs. L'aménagement de cette portion de route en zone 30 actuellement non apaisée datant d'une vingtaine d'année avec le passage de nombreux camions et semi-remorques ne permettra pas aux futurs lycéens à vélo de circuler en toute sécurité. De ce fait dans la synthèse, la partie accessibilité doit être au minimum classé rouge et non orange.
25	12/10/2023	M.Naudin	courriel	Bonjour, Il me semble que le choix du secteur de MANDON est peu judicieux, vous ne prêtez peu ou pas attention aux différents modes de transports et la dangerosité de la route des Sorinières, qui sera l'un des deux accès principaux du futur lycée. Cette route est actuellement saturée Matin et soir, malgré une limitation à 30 km/h non respectée ! Il est peu plausible de faire venir un busway, en revanche le secteur **grolerie et foresterie** peuvent accueillir un busway et sont plus proches du périphérique. Cordialement
26	13/10/2023	Edith Civel	registre papier	Habitants proches du Chêne, nous nous inquiétons aussi sur l'implantation de ce futur lycée proche de la Sèvre. Il n'y a actuellement presque aucune voie cyclable et au niveau transport, le 97 a déjà beaucoup de mal à manœuvrer au pont du Chêne. La circulation est dense et non sécurisée au Chêne. D'autre part, nous nous inquiétons pour ce "poumon vert" de Vertou ! Ce site n'est-il pas classé Natura 2000 ?
27	13/10/2023	Aurélie Carrier	courriel	Je ne comprends pas l'emplacement de ce lycée qui va être sur un bel espace au bord de la Sèvre. C'est le seul endroit sur Vertou ou l'on peut se promener, jouer, pique-niquer, faire du sport... Et la circulation, déjà en temps normal venir des Sorinières en prenant le

				pont du chêne est très compliqué mais la... Je ne comprends pas Monsieur Le Maire, n'y a-t-il pas d'autres endroit sur Vertou pour construire ce lycée ?
28	13/10/2023	Marie-Magdeleine Lemaire	courriel	L'emplacement choisi me paraît peu judicieux eu égard à la circulation sur le pont qui est déjà bien difficile ! Les cars frottent leurs pneus sur le trottoir, et quand vous venez du Moulin Gautron à la sortie d'un atelier, il est bien difficile de passer ! Le pont est terriblement dangereux pour les cyclistes !!!! Alors pour les futurs lycéens ! Je suis donc défavorable à ce projet !
29	16/10/2023	Carole et Régis Alson	courriel	Bonjour Mesdames, Messieurs les élus, Habitante de Vertou depuis toujours comme mes parents, je suis stupéfaite du choix d'implantation du lycée de Vertou; d'autres sites notamment celui de la Grolerie se prêtait davantage à l'accueil de ce lycée de par la proximité des collèges actuels et notamment celui de Lucie Aubrac et du groupe scolaire Simone Veil en construction; les transports (bus, train, gare routière) sont accessibles à pied et une offre de commerces à pied est possible pour la restauration des étudiants du secondaire (BTS) avec le Super U et commerces de bouche à quelques pas, les axes routiers sont aussi beaucoup plus larges et adaptés ;comment est-ce possible de stopper le projet à la Foresterie sous prétexte d'une espèce de grenouille à protéger et de zones humides existantes à priori alors qu'on parle d'un projet en bords de Sevre , zone naturelle induisant de surcroît une modification du Plum; C'est une aberration environnementale, stratégique et un non-sens absolu; je soulève également le circuit des transports scolaires/TAN pour acheminer les lycéens, étudiants , personnel et prestataires de ce lycée ; quelles solutions proposez-vous pour le pont du Chêne déjà saturé? Pour les élèves arrivant des Pegers Reigniers aujourd'hui ayant la ligne 47 avec un bus du matin et du soir passant sur la route de Portillon très étroite et résidentielle ? Ce secteur ciblé est tellement prisé, apprécié des Vertaviens et habitants des communes avoisinantes pour son calme, son apaisement et on va venir le bétonner ! Je suis absolument contre cette implantation sur ce site préservé depuis toujours et non pas contre cette implantation de nouvelle structure d'éducation mais AILLEURS sur un site approprié ; votre étude avait détecté plusieurs sites et possibilités ; nous n'étions pas sur un site unique et l'arbitrage est catastrophique. Aurons-nous quelque chose à dire ? Bien cordialement
30	16/10/2023	Jean-Paul Barraud	courriel	Bonjour, Je suis surpris par le choix du lieu du fait : - Un bâtiment de taille relativement imposante à proximité de la plus belle zone naturelle de la commune, tout près de la Sèvre => pollution visuelle, sonore, faune, flore… - Absence d'installation sportive => perte de 15-20mn pour les élèves pour aller, autant pour revenir, aux-des installations près de la salle Sèvre et Maine et du nouveau collège. - Pollution sonore et visuelle des riverains de proximité. Pourquoi ne pas regrouper le futur lycée et le nouveau collège, en particulier côté extérieur de la route de l'hameçon (zone de friches) et mutualiser les installations sportives, peut-être de restauration …, les transports, sans conséquence fâcheuse pour les résidents. Bien sûr mes commentaires sont ceux d'une personne qui ne connaît pas les contraintes du dossier et les raisons de votre choix actuel. A suivre… Bien cordialement,

31	16/10/2023	Anne-Catherine Moisan	Courriel	Madame, Monsieur, Nous souhaitons tout d'abord remercier tous les acteurs de ce dossier. Nous sommes ravis qu'un nouveau lycée voit le jour dans le sud de la région nantaise. Cela manquait et nous en sommes bien conscients car parents de 2 adolescents. Cependant, nous sommes très surpris par le choix de la localisation du futur lycée près du parc du Loiry. Cela fait le buzz sur Vertou. Nous savons que trouver un terrain pour bâtir un lycée n'est pas évident et avons regardé avec attention le dossier pour le choix du lieu. Le site retenu se situe dans une zone naturelle très appréciée des vertaviens et des habitants des communes voisines. La construction du lycée va défigurer les lieux. De plus, une partie du site est en zone humide. J'imagine que cela va engendrer un surcoût afin d'éviter des inondations. Cette zone est également difficile d'accès et déjà fréquemment embouteillée. L'accès entre le Chêne et le centre est compliqué à 8h et 17h. Idem au niveau du rond-point en venant de Château Thiébaud. Avec la construction, cela deviendra impraticable. Nous avons bien noté le renforcement des transports urbains et la mise en place de transports scolaires mais comment faire passer tout le monde sur le boulevard Guichet Serex ; y compris les cyclistes et piétons ? De plus et sauf erreur de ma part, il est prévu d'utiliser les équipements sportifs actuels de la ville qui sont déjà très prisés via écoles, collèges et clubs sportifs. Je crains que cela limite les pratiques sportives actuelles. De notre côté, nous ne connaissons pas suffisamment le sud Loire pour proposer un autre site mais peut-être que toutes les pistes n'ont pas été explorées. Nous souhaitons vivement la construction d'un lycée en sud Loire mais dans un endroit accessible et sans tous ses inconvénients. En espérant qu'une solution soit trouvée rapidement. Cordialement
32	17/10/2023	Evylaine P	registre papier	Site naturel à préserver : il fait le charme de Vertou. Le lycée peut paraitre incongru à cet endroit. Son implantation peut nuire à l'aspect "nature" de l'endroit. Penser qu'il y a déjà un goulot d'étranglement au pont du Chêne et la circulation y est déjà très difficile. <le lieu avec les transports en commune n'y est pas évident. Le caractère inondable d'une part de la parcelle doit être pris en compte. Le site de la Grolerie semble avoir été écarté en raison de certaines contraintes (corridor vert, zone humide, parcelles AOC) mais le dossier évoque pourtant une urbanisation éventuelle. Pourquoi pas un lycée ? D'autant que le lieu ne semble pas exploité du point de vue agricole ...
33	17/10/2023	BUREAU François-Xavier	Courriel	Madame, Monsieur, L'arrivée d'un lycée à Vertou a du sens au vu du nombre de collèges sur la commune et du développement de la ville. Le projet doit être étudié avec une grande attention concernant les accès et la circulation. Le Pont du Chêne ainsi que le Boulevard Guichet Sérex devront faire l'objet d'un aménagement pour une circulation douce et sécurisée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les véhicules circulent à vive allure sur ce boulevard et traverser celui-ci s'avère très dangereux. Cordialement,

34	17/10/2023	Jean-Paul VAUMOURIN	Courriel	Bonjour, Concernant le Projet d'un futur lycée à Vertou Le projet d'implantation, sur le secteur de Mandon : Un constat : Une structure d'une telle importance, (900 élèves avec un extension possible à 1 200 élèves) risque de générer une très grande augmentation du trafic routier bd Guichet Serex et sur le pont du Chêne. D'autant plus que ces élèves viendraient de Vertou, du vignoble mais aussi de Nantes Sud. Ce lycée sera éloigné de la gare routière actuelle. Lycée très éloigné également des installations sportives, par ailleurs insuffisantes. Il n'est pas prévu d'en construire, alors que c'est présent dans tous les projets actuels de lycée. **Des questions** : • Zéro artificialisation nette : mesures de compensations qui n'apparaissent pas dans le rapport ? • Comment prévoir et gérer l'augmentation de trafic routier ? • Parking prévu minuscule : vont-ils favoriser les transports en communs ? • Et quand sera-t-il du Pont du Chêne, qui est déjà très saturé le matin et le soir? • Aménagements d'une piste cyclable bidirectionnelle pour favoriser les mobilités douces sans mettre les cyclistes en danger ? • Où stationneront les cars qui amèneront les élèves ? **L'Environnement** : • Le terrain prévu est dans une zone naturelle destinée aux loisirs. C'est une prairie de fauche. • Ce site est entouré de trois ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique) ; -2 zones de type 1 (les plus intéressantes pour la biodiversité avec la présence d'espèce remarquable) et -1 zone de type 2. Espèces remarquables : 3 espèces d'insectes en voie de disparition et 4 espèces de chiroptères (chauves-souris). • la destruction des habitats est la PREMIERE cause de destruction de la biodiversité. • Présence d'une zone humide en bordure du boulevard où le risque d'inondation par ruissellement est loin d'être négligeable (carte page 41) • Les zones humides et les prairies fixent le carbone et contribuent à limiter le changement climatique. Pour plus de précision, consulter le premier rapport du GIEC Pays de Loire qui fait un état des lieux de la vulnérabilité des Pays de Loire face au changement climatique. http://www.comite21.org/docs/2022/giec-des-pays-de-la-loire---1er-rapport-(29-09-2022). • site également concerné par la montée du niveau marin à plus ou moins long terme Il est à la même altitude que le nouvel hôpital de Nantes (ce qui n'apparait pas dans le document de la mairie) . On observe déjà qu'à chaque grande marée, l'eau passe par-dessus la chaussée des moines dans le sens inverse. Voir la carte interactive du BRGM https://sealevelrise.brgm.fr/slr/#lng=0.26000;lat=46.60430;zoom=6;level=1.0;layer=0

				• Le parc du Loiry et les bords de Sèvre constituent une continuité écologique mais n'apparaissent pas comme tels sur la carte car cela n'a pas été étudié spécifiquement. Donc un site intéressant sur le plan de la biodiversité qu'il est nécessaire de préserver. **Conclusion** Un lycée à Vertou : Une réalisation, sans doute, nécessaire en raison de la démographie et des conditions d'enseignement dans les lycées alentours (temps de trajet conséquent, et classes surchargées) Mais sans amoindrir un espace de biodiversité et en plus, un espace fortement prisé des vertaviens de tous âges et dont la réputation s'étend bien au-delà de Vertou. Une autre solution est possible : A droite ou à Gauche de la route de Portillon. **Avantages** : Sites proches des installations sportives qui seraient accessibles par le tunnel situé sous le boulevard Le site de l'ancien collège Jean Monnet pourrait être utilisé pour construire les installations sportives manquantes (gymnase, piste d'athlétisme, …) Plus proche de la gare routière. Cette variante, respecterait les préconisations du GIEC, face au changement climatique et serait en conformité avec la loi climat 2021, préconisant réduction de l'artificialisation des sol. Dans l'espoir que ces observations seront prises en considération, veuillez agréer , Madame, Monsieur, l'expression de mes salutation distinguées
35	17/10/2023	Christine Bardeau	Courriel	À l'attention de Madame la présidente, Madame, Ma famille et moi sommes vertaviens depuis plus de 20 ans ; cette commune jouit, encore aujourd'hui, d'un environnement hors-pair… Nos filles, aujourd'hui en études supérieures, sont allées au lycée des Bourdonnières pour l'une et de Charles Péguy à Gorges pour l'autre. Le projet d'un nouveau Lycée est bien évidemment une richesse pour notre commune et pour ses habitants. Par contre, nous ne pouvons-nous réjouir de cette implantation aux portes du parc du Loiry … Comment peut-on envisager la construction d'un tel bâtiment dans ce cadre encore préservé ? Je parle d'abord de la nature sacrifiée au profit des bâtiments, des parkings inévitables qui vont devoir bitumer les lieux, du trafic (voitures, scooters, motos, bus, cars) que cela va générer… Vous n'êtes pas sans savoir que le pont Du Chêne est une zone stratégique à Vertou, en tant que passage au-dessus de la Sèvre nantaise ; aujourd'hui, à certaines heures de la journée, ce quartier du chêne comme le Pont sont déjà asphyxiés par le trafic routier,…il va sans dire qu'un nouveau Lycée à cet emplacement ne va faire qu'empirer les choses … alors, puisque l'on nous demande notre avis, un nouveau Lycée, oui, mais clairement, nous pensons qu'il y aurait des emplacements mieux pensés: plus accessibles, plus ouverts, moins destructeurs… Nous espérons que cette consultation ne soit pas uniquement politique et que vous saurez entendre notre peur… que nous ne sommes pas opposés au projet… MAIS PAS AU LOIRY… En vous remerciant du temps que vous réserverez à la lecture de ce courrier, je vous prie d'agréer, madame, mes respectueuses salutations.

36	17/10/2023	Aurore Schmitt	courriel	Bonjour. Habitante de Vertou je tenais à soulever quelques inquiétudes concernant le projet de lycée sur le secteur de Mandon : - inquiétude par rapport à la circulation automobile et aux embouteillages dans le secteur du Chêne le matin, déjà compliqué aux horaires scolaires et qui va se majorer si lycée en plus dans le secteur. Le pont actuel ne permet pas le croisement de 2 cars / bus / camions, et devient même dangereux pour les vélos aux heures de grande affluence - inquiétude géographique : le site très proche de la Sèvre n'est-il pas inondable ? - inquiétude vis à vis du parc adjacent, qui est actuellement un lieu calme de ballade avec aire de jeux pour enfants en bas âge, la proximité du lycée ne risque-t-elle pas d'entraîner des dégradations ou des situations d'insécurité pour les enfants (cigarettes / alcool / déchets en verre au niveau de l'aire de jeux) sachant que ces problématiques notamment de verre cassé se retrouve déjà à la Genette sans avoir encore de lycée à proximité - saturation des équipements sportifs à disposition sur la commune ? temps de trajet pour les lycéens pour y accéder ?
37	17/10/2023	Anne-Sophie THIS	courriel	Bonjour, pour répondre à la concertation, concernant le changement de zonage du secteur de Mandon qui est en espace naturel et le mettre en espace urbanisable, je suis contre. Aucune construction ne peut prévaloir sur la nature, l'écologie, l'environnement, la faune et la flore. Le site est trop proche du cours d'eau, ce qui n'en fera pas une construction pérenne. Si la ville de Vertou a besoin de la construction d'un lycée, ce que je doute, le site de Mandon n'est pas le bon emplacement. En espérant être entendu, Bien cordialement,
38	17/10/2023	Cathy TURGIS (ASEV - association de sauvegarde de l'environnement à Vertou)	courriel	Mesdames et Messieurs les Elus et Représentants, Dans le cadre de la démarche de consultation ouverte autour du projet de lycée au Mandon à Vertou, l'ASEV – association de sauvegarde de l'environnement à Vertou, vous fait part d'observations et de questionnements issus des échanges avec ses adhérents et ses sympathisants. Nous souhaitons préalablement souligner notre satisfaction quant à l'accueil de ce futur lycée sur la commune de Vertou, qui vient effectivement répondre aux besoins constatés sur le territoire. Notre contribution à la phase de concertation vise à souligner certaines interrogations et à partager quelques observations afin de contribuer de façon constructive à ce projet. Notre attention porte sur les impacts environnementaux du lieu d'accueil de ce futur lycée et des infrastructures qui en dépendront. Aussi afin de mieux considérer le projet dans sa vision globale, nous souhaiterions vos précisions quant au périmètre exact du terrain concerné. Confirmez-vous qu'il intègre effectivement les parcelles suivantes : l'aire de jeux enfants, le skate parc, les salles associatives, le kiosque, les sanitaires du camping et le club de kayac ? Il nous apparait également important de savoir comment ce projet de lycée sera coordonné avec les indispensables aménagements annexes qui impacteront nécessairement sur l'environnement : transports et infrastructures sportives. Qu'en sera-t-il de la circulation sur le secteur dans un quartier déjà très sensible au niveau du pont du Chêne et la pollution que cela engendre. Quels sont les modes de transports propres qui seront retenus ? Où seront positionnés les espaces dédiés aux transports en commun (stationnement, aire de retournement) ? Est-il envisagé des zones réservées et sécurisées pour des pistes cyclables

				bidirectionnelles ? Quel espace sera-t-il réservé pour répondre aux besoins de stationnement qui seront amplifiés sur le secteur (usagers du parc, enseignants, élèves, intervenants et visiteurs). Quant aux équipements sportifs, il est questionné la distance entre le lycée et les infrastructures existantes et la capacité à absorber l'ensemble des besoins. Dans ces conditions la construction d'un nouveau complexe sportif serait-elle envisagée et sur quel terrain ? Enfin dans le dossier de concertation, il est précisé dans le paragraphe sur la synthèse des enjeux environnementaux que […Les sensibilités environnementales du site seront plus finement appréhendées par l'équipe de maitrise d'œuvre lors de la conception du lycée]. Nous nous interrogeons par conséquent sur les garanties et engagements retenus par les collectivités que vous représentez pour inscrire véritablement ce projet au regard de la Loi Climat et Résilience tendant vers le zéro artificialisation des sols. Nous aurions un intérêt à ce que nous soient précisées les modalités de suivis, de mesures et d'évaluation de ces enjeux environnementaux. Ce sont de nombreuses questions dont nous nous faisons le relais et qui nous conduisent à solliciter un prolongement du délai de concertation afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du projet dans ses détails et d'en exprimer des attentes et observations. Nous sommes enfin interrogatifs sur les modalités de restitution et de prise en compte de la contribution des citoyens. Et nous sommes disposés à participer à d'autres temps participatifs tout au long de l'élaboration et la réalisation de ce projet. Nous vous sommes reconnaissants de l'attention qui sera portée à l'ensemble de ces éléments. Nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Elus et Représentants, nous respectueuses salutations.
39	17/10/2023	Guillaume Sourisseau	courriel	Bonjour, Je souhaite faire part de mon mécontentement et mon désaccord concernant le projet de modification du PLUm pour la construction d'un futur lycée sur le secteur Mandon. Je pense que le fait de construire un lycée sur un site naturel et préserver en bordure de Sevre et du parc du Loiry est un non-sens écologique. Si le PLUm à classé le secteur du Mandon non constructible c'est bien pour le protéger d'un tel projet. Cordialement
40	17/10/2023	Gilles Mauxion	courriel	Bonjour, voici un certain nombre de remarques que je souhaitais formuler au sujet projet de lycée sur le site du Mandon : La nécessité d'un lycée, à Vertou ou dans une ville alentour, certainement. Mais, quant à l'emplacement du futur lycée : pourquoi ce choix du site du Mandon ? Comme nombre de concitoyens croisés dans Vertou, ma première réaction a été : « mais quelle idée d'aller choisir ce lieu si paisible que sont les bords de Sèvre ». Et, après avoir pris le temps de la réflexion, c'est bien l'emplacement qui questionne : - 6 ha coincés entre une petite zone humide, la Sèvre et le Parc du Loiry. Pour couronner le tout, la partie basse du terrain est inondable : peut-on prévoir quelle sera la montée des eaux d'ici à 50 ans ? - Un lycée enclavé au bord d'un boulevard fermé par le goulot d'étranglement du pont du Chêne et la traversée du quartier du Chêne. Comment réguler la circulation dans une zone déjà bien dense pendant les travaux (passage de nombreux camions) mais aussi une fois le lycée ouvert. - Des équipements sportifs pas aussi proches que ce que veulent nous faire croire les défenseurs de ce projet. Ils sont par ailleurs déjà largement sollicités par les deux collèges du centre, les écoles et les associations. Alors pourront-ils absorber 800 lycéens

				supplémentaires ? - Enfin, l'implantation en pleine zone naturelle est incompréhensible : une biodiversité importante y réside et il y a une circulation naturelle des espèces de part et d'autre du parc. Même si la qualité du terrain n'est pas remarquable, la municipalité pourrait faire le choix de la reboiser pour conforter la continuité verte de la vallée de la Sèvre. Au lieu d'un lycée à cet endroit, voilà plutôt ce qui me vient à l'esprit concernant ce secteur : continuer à valoriser ces bords de Sèvre en rouvrant le camping (permettant l'accueil de touristes et de scolaires), en continuant à développer de nouvelles activités de loisirs (déjà symbolisées par la présence du club de kayak, le parcours de santé, la présence de nombreux randonneurs et pêcheurs). Créer un véritable « sanctuaire environnemental » à vocation pédagogique élargi de ce site du Mandon jusqu'au moulin du Chêne. Travailler à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Sèvre avec les communes concernées. Cordialement.
41	18/10/2023	Mme Menard	registre papier	Surement nécessaire dans le secteur Sud Loire, l'implantation d'un lycée à Mandon est incompréhensible, incongrue, dénué de bon sens écologique et citoyen, et irresponsable. Il est primordial à l'heure actuellement raccord avec les enjeux environnementaux, écologiques, climatiques de donner priorité aux espaces naturels existants et préserver les abords des rivières. Le PLUm à Mandon est classé en zone naturelle. Je cite « et espaces naturels en ville » « fonction sociale, sportive, récréative, paysagère ». Les bords de Sèvre sont un lieu de ressourcement et de tranquillité, et de bien être des Vertaviens, et autres visiteurs. Les habitants y vivent, les lycéens passent. Réaliser un tel projet à Mandon c'est dire adieu au charme de Vertou. Le logo « Vertou Respire » n'aura plus de sens. « Vertou ville à la campagne » où il fait bon vivre à Vertou feront partie du passé. Pollution sonore, visuelle et atmosphérique y seront les maitres mots. Et ne parlons pas comme on peut le dire dans le Mag Vertou d'octobre du futur « Loiry Cœur Vert ». Le Loiry, le Chêne, la chaussée des Moines forment actuellement le cœur vert de Vertou et la « valorisation du patrimoine végétal », et favorise le « bien vivre ensemble ». Nul besoin de réaménagement et « restauration écologique des Bords de Sèvre ». Le choix d'un projet d'utilité publique comme la création d'un lycée ne doit pas empiéter sur la structure de l'environnement et des espaces naturels mais inversement la structure de l'environnement doit être prioritaire, imposer et minimiser les choix d'urbanisation. En conclusion, un autre secteur doit être impérativement trouvé. Et si à Vertou, tous les secteurs répertoriés comportent trip de zones sensibles écologiques, il serait bon d'envisager une implantation dans une commune avoisinante car cela veut peut-être dire qu'un lycée n'a pas sa place à Vertou.
42	18/10/2023	F et PH. Le Bris	registre papier	Monsieur le Maire, Vous nous solliciter pour nous demander notre avis sur le projet de lycée à Vertou, tiendrez-vous compte de nos remarques. 1. Vertou Ville Verte avec son magnifique parc de la Sèvre et du Loiry si prisé des Vertaviens et des communes avoisinantes … va devenir moins verte avec ce lycée à Mandon. Il a déjà de plus en plus de béton sur Vertou et cette zone avait été épargnée jusqu'ici. 2. Le réseau routier est déjà fortement chargé aux heures de pointe (le Chêne et boulevard Serex). Qu'en sera-t-il malgré la passerelle vélo/piéton. 3. Les vignes en face le nouveau collège Jean Monnet aurait pu faire partie des sites étudiés.

				4. Nous sommes conscients qu'un lycée à Vertou est un beau projet et une nécessité pour notre jeunesse, mais ne sacrifions pas notre bel écrin de verdure.
43	18/10/2023	Thomas DELPLACE	Courriel	Bonsoir, Je viens de finir de lire le dossier de concertation en vue de la construction d'un lycée à Vertou, et en ma qualité de citoyen et de vertavien engagé, je tenais à vous faire connaitre mon avis. Il s'agit, selon moi, d'un projet qui allie * ambitions : environnementales, dans ses modes constructifs et ses usages, dans les formations dispensées, * la sobriété : sobriété foncière, bâtimentaire, énergétique, avec une évolutivité possible... * la diminution des transports : actuellement les lycéens doivent aller à plusieurs km de Vertou, en voiture ou transports motorisés. Demain les vertaviens, pourront aller au lycée à pied ou en vélo. Le bilan des déplacements est largement positif. * le bien être des futurs lycéens : les lycées publics actuels débordent, les conditions d'études ne sont déjà plus optimales et compte tenu de l'évolution démographique, elles deviennent de plus en plus compliquées. de plus quel cadre ! * la mutualisation : ouverture réciproque du lycée vers la ville, la ville bénéficie des installations du lycée qui en retour bénéficie des équipements municipaux * cadre naturel qui permettra de faire du sport dans la nature (CKV, footing, course d'orientation...), de la découvrir et d'apprendre à la respecter * permet de conserver nos jeunes dans notre ville * permettre à certains habitants du vignoble de faire des études supérieures de proximité sans devoir louer un logement nantais qui n'est pas accessible à tous. * une offre de scolarité publique qui dépend de l'Education Nationale, et qui sera ouvert à tous. Le volet insertion devra être travaillé. Il n'est évoqué ici que très succinctement. Mais le fait qu'il soit esquissé témoigne de la volonté des porteurs de projet. Certes ce lycée s'implante sur une pâture, inconnue de la majorité des vertaviens, mais en marge d'un site, certes améliorable, mais déjà très agréable et fréquenté. Les accès à ce site et à l'échelle du "sud bourg-quartier du Chêne" seront à travailler avec finesse et en prenant en compte l'ensemble des flux. Alors faut il changer le PLUm pour permettre la construction de ce lycée? Pour ma part, c'est oui franchement oui! Il s'agit de modeler le Vertou de demain, c'est un projet qui témoigne de l'esprit vertavien, qu'il convient de soutenir, et je le soutiens avec enthousiasme. Cordialement
44	19/10/2023	Yvan VIOLAIN	registre papier	J'ai été surpris du choix de 'l'emplacement du futur lycée de Vertou car cela empiète sur le territoire commun des vertaviens et des métropolitains, nous sommes sur une zone naturelle qui va changer de destination et donc réduite après la révision du PLUm en contradiction avec la zéro artificialisation nette. Compensations ? Comment s'engager sur une construction sur un lieu dont il y a un risque d'inondation. D'ailleurs le nouveau plan de prévention des risques d'inondations est en cours d'élaboration mais « on sait d'avance » que cela ne pose pas problème car il suffit de se conformer aux préconisations du futur PPRI. Une maquette permettrait de mieux visualiser l'impact du lycée sir le territoire environnant. Je m'interroge également sur le fait d'équipements sportifs non prévus sur place, dans le respect des usagers et en particulier des professeurs de sport. Que préconisez-vous au niveau de la mobilité

				sachant que le quartier du chêne est saturé le matin et le soir. Qu'envisage-t-on comme plan de mobilité. L'arrivée du Busway, les cars scolaires, les pistes cyclables, les parkings pour le personnel, les lycéens, les promeneurs.
45	19/10/2023	Jean-Baptiste RENARD	Courriel	Bonjour, Je souhaite participer à la concertation organisée autour du projet de Lycée de Vertou. L'emplacement envisagé pour le projet de lycée à Mandon me semble peu judicieux. Il serait préférable de privilégier les zones de "Haute Forêt" ou de "la Grolerie", ou un autre non listé dans le dossier d'étude pour trois raisons principales : Premièrement, le dossier d'étude surestime l'accessibilité du site en négligeant les problèmes liés au boulevard Guichet Serex. Ce boulevard, bien que large et potentiellement aménageable, deviendrait un cul-de-sac qui isolerait le lycée. En effet, la traversée du pont du chêne et du quartier du chêne pose problème en raison de l'étroitesse de la route des Sorinières, où la création d'une continuité cyclable ou toute modification de voirie est impossible. Malgré les projets de passerelles autour du pont du chêne, le boulevard Guichet Serex deviendra un goulot d'étranglement, générant une circulation complexe dans le quartier urbanisé du Chêne ou dans le bourg via la rue Charles Chollet. De plus, les lignes de bus 97 et 47 mentionnées dans le dossier ne desservent pas le sud du vignoble et ne seront pas utilisées par les étudiants. En fin de compte, cet emplacement serait difficilement accessible, enclavé entre la rivière et les quartiers historiques. Deuxièmement, la liste des critères utilisés pour l'étude ne tient pas compte du potentiel d'aménagement futur des emplacements. Le secteur de Mandon offre une opportunité unique en tant que zone naturelle au cœur de la ville. À l'avenir, la demande déjà forte pour plus d'espaces verts, d'îlots de fraîcheur et d'accès à la rivière augmentera. Ce site pourrait contribuer à l'agrandissement du parc du Loiry. Son emplacement privilégié en fait un précieux atout pour le développement futur de la ville. Implanter un établissement tel qu'un lycée sur ce site serait une erreur de gestion du foncier, surtout lorsque l'on sait que les espaces naturels en milieu urbain sont déjà rares dans la métropole de Nantes. Troisièmement, choisir cet emplacement pour le lycée serait une erreur du point de vue esthétique. La ville de Vertou tire son charme et son identité de la Sèvre nantaise. La zone allant de l'écluse à Portillon est emblématique et l'implantation d'un lycée aurait un impact négatif sur son esthétique. Les habitants de Vertou et des communes proches, comme tous les citoyens, tiennent à la beauté de l'endroit où ils vivent. Construire un complexe d'une telle envergure dans cette zone exceptionnelle dégraderait le cadre de vie des habitants et des usagers. Merci d'avance de bien vouloir verser ma contribution au dossier, Bien cordialement.
46	19/10/2023	Loeiza Binet	Courriel	Madame, Monsieur, Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude pour l'opportunité de contribuer à la concertation concernant le projet d'implantation du lycée à Vertou. Notre commune bénéficie encore d'un environnement exceptionnel, notamment grâce aux bords de la Sèvre nantaise. Cette zone revêt une importance particulière pour les vertaviens. Préserver cet héritage naturel devrait être une priorité, car une fois altéré, il peut être impossible de le retrouver. La zone est classée naturelle et son utilisation pour un lycée risque de dénaturer durablement le site et de compromettre la qualité de vie des vertaviens. Il est crucial de prendre en compte ces préoccupations et d'explorer des solutions alternatives. Aucun emplacement dans les communes limitrophes n'a été étudié pour l'implantation du lycée, bien que celui-ci doive accueillir des

				élèves des communes voisines. Cette omission soulève des questions sur l'équité de l'accès à l'éducation pour tous les élèves concernés. Le site proposé est enclavé entre les zones urbanisées et la rivière, ce qui pourra limiter la praticité d'accès au lycée. Il est vrai que le Busway va être prolongé, mais il est important de noter qu'il dessert principalement Nantes et ne relie pas de manière efficace les autres communes. Les élèves et le personnel résidants dans les communes voisines pourraient se retrouver avec peu d'options pratiques pour se rendre au nouveau lycée. Cette situation pourrait malheureusement encourager davantage l'utilisation de la voiture, contribuant ainsi à l'augmentation du trafic routier. Le trafic traversant le centre-ville, la rue Robert Mankel, la route des Sorinières et la rue Charles Chollet subira une augmentation significative, et ces axes sont déjà mal adaptés pour supporter davantage de circulation. Le quartier du Chêne est fréquemment congestionné, et l'ajout de 1200 élèves ne ferait qu'empirer la situation. De plus, il est impossible d'élargir ces axes, ce qui aggraverait les embouteillages. À noter également que l'aménagement du boulevard Guichet Serex déboucherait sur la route étroite des Sorinières, créant un goulot d'étranglement et entravant la continuité cyclable, ce qui compliquerait encore d'avantage l'accès pour les bus et les vélos. De plus, d'après le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), une portion du boulevard Guichet Serex se trouve dans une zone susceptible d'être inondée, ce qui représente un risque considérable pour la sécurité des élèves et du personnel. L'éducation est un pilier essentiel de notre société. Il est important de répondre aux besoins démographiques et de garantir des conditions d'enseignement adéquates. Cependant, il est impératif de prendre en compte les recommandations du GIEC Pays de la Loire. Il faut considérer que dans un contexte de réchauffement climatique, et si la pression démographique continue d'augmenter, que ces zones non urbanisées des bords de Sèvre deviendront encore plus appréciées et nécessaires. Il faut considérer le secteur comme une ressource précieuse. Cet espace naturel pourrait se révéler d'une grande valeur dans les années à venir. Ce changement d'affectation des sols, pour y implanter le lycée, serait une décision regrettable. En conclusion, il est nécessaire d'explorer d'autres emplacements qui permettent de répondre aux besoins éducatifs sans compromettre notre environnement naturel et paysager précieux. Merci de prendre en compte ces commentaires. J'espère vivement que les retours du public contribueront à une révision de l'emplacement du lycée.
47	19/10/2023	Beatrice Freuchet	Courriel	Madame, monsieur, Concernant le futur projet du lycée public nous tenons à exprimer notre inquiétude et faire quelques observations. - le trafic est déjà complètement saturé aux heures de sortie scolaire actuellement au niveau du pont du Chêne direction Les Sorinieres. Avec environ 900 élèves en plus qui devront circuler 5 jours par semaine. Le pont n'étant pas modifiable à l'heure actuelle qu'elle solution proposez-vous à ce problème. En tant que riverains nous sommes en droit de pouvoir circuler dans de bonnes conditions. Vous remerciant par avance de prendre bonnes notes de mes remarques Cordialement
48	19/10/2023	Orianne Freuchet	Courriel	Je viens vers vous concernant le projet de lycée sur le secteur de Mandon. Je tiens à vous faire part de mes remarques. En effet, le trafic dans le quartier du chêne est déjà saturé. Il est très difficile d'y circuler tout au long de la journée mais particulièrement le matin et le soir. La construction d'un lycée, entraînant de ce fait une augmentation la l'afflux (voitures/bus/car scolaires/scooter), me semble peu envisageable. Quelles solutions comptez vous apporter à cela?

				De plus le secteur du Loiry et de la genette font partie des grands espaces verts de Vertou, important pour les Vertaviens il serait dommage de modifier ce paysage. Vous remerciant d'avoir lu mes remarques, Cordialement,
49	19/10/2023	Anne VIAUD	courriel	Je vous fais part de mes réflexions et interrogations concernant l'implantation du futur lycée de Vertou au Parc du Loiry. Je suis loin d'être opposée à l'implantation d'un lycée à Vertou car je suis consciente depuis longtemps que les lycées alentours sont saturés et qu'il est important que les lycéens aient un lieu d'étude plus proche de leur domicile. Mais le parc du Loiry est un endroit prisé des vertaviens qui y sont attachés. Ce lieu est même apprécié dans toute la métropole nantaise. Tout d'abord mes réflexions et interrogations portent sur la biodiversité. L'implantation choisie borde trois ZNIEFF de type 1 ou 2. Certaines espèces dans ces zones sont particulièrement intéressantes et menacées. Or la destruction des habitats est la première cause de l'effondrement de la biodiversité. Le terrain choisi est bordé par une zone humide près du boulevard Guichet Serex qui présente un aléa d'inondation par ruissellement non négligeable. L'ensemble du terrain constitue un corridor de continuité écologique sur la vallée de la Sèvre. Il importe de préserver ces zones pour lutter contre le changement climatique qui est inéluctable. Par ailleurs, le projet nécessite de supprimer les arbres du camping. Quelles sont les garanties que la biodiversité va être préservée ? Comment prendrez-vous en compte l'artificialisation des sols inhérente à ce projet ? Avez-vous tenu compte des projections du GIEC régional qui envisage une montée des eaux avec un risque de submersion marine et/ou de crue de la Sèvre. Ensuite vient l'aspect des équipements sportifs qui ne sont pas prévus sur le site du lycée. Tous les nouveaux lycées construits dans la région ont leur propre équipement sur site. Les élèves seront à 15 minutes à pied des deux gymnases et de la piscine, ce qui, sur un cours de deux heures, réduit drastiquement le temps consacré à l'enseignement. Ensuite, vient le sujet des mobilités et de la circulation. L'emplacement de ce futur lycée est très éloigné des gares routières et surtout SNCF. Beaucoup de lycéens viendront soit en transport en commun, soit en transport scolaire. La circulation sur le pont du chêne est déjà très dense matin et soir. Qu'en est-il de l'arrivée du Busway dans le bourg de Vertou ? Qu'est il prévu pour le stationnement des transports scolaires (parking, plateforme de retournement) ? Y aura t-il une piste cyclable bidirectionnelle devant le lycée, plus sécurisante pour les usagers ? Tout ceci m'amène à vous proposer une autre solution en fichier joint. Le long du boulevard Luc Dejoie, de part et d'autre de la route de Portillon existent deux emplacements vides de construction (traits rouges), occupés par des vignes. Comme ils sont en hauteur, ils sont moins concernés par les zones humides. Un autre avantage est qu'ils sont proches des installations sportives existantes, et d'autant plus accessibles par le petit tunnel qui passe sous le boulevard Luc Dejoie. Le temps de trajet serait de 5 minutes. Les installations sportives manquantes pourraient être construites sur le site de l'ancien collège Jean Monnet zone rouge sur la photo en pièce jointe.

				Je vous remercie de l'accueil que vous réserverez à mes réflexions.Cordialement.
50	19/10/2023	Isabelle et Damien FORGEAU	Courriel	La lecture du document, bien que riche en études, laisse cependant le sentiment que sa réalisation est orientée vers le site préalablement choisi en mettant en avant des arguments discutables. Lorsqu'un site fait l'objet d'un classement N1, cela veut dire que la collectivité lui reconnait un intérêt environnemental et qu'elle souhaite le préserver. Même, si pour la réalisation de projets collectifs de tels sites sont rares, on ne revient pas sur les choix de préservations qui avaient été approuvés. Pire encore, à une époque où l'artificialisation des sols fait l'objet de toutes les attentions, il semblerait que l'on veuille déclasser six hectares alors que le projet n'en demande que trois. Que le choix de la proximité du centre ville pour ses services et commerces soit retenu comme étant un critère déterminant nous parait bien discutable. Que penser de l'étude qui met en avant l'accès relativement facile moyennent quelques aménagements! En le mettant hors du plan, elle a un peu vite écarté le pont du Chêne où les cars se croisent difficilement, où les piétons et cyclistes sont exposés. Aux heures de pointe la circulation devient si compliquée pour traverser le Chêne que l'on peut constater un bouchon qui s'étant jusqu'au site envisagé pour le projet. Dans de telles conditions, la modification du PLUm pour un tel projet ne nous parait pas raisonnable.
51	19/10/2023	Mme Marie Odile Karam	Courriel	Ci joint quelques remarques après la lecture du rapport du dossier de concertation : Création d'un lycée public sur la commune de Vertou dans le secteur de Mandon. Points positifs : - proximité complexe sportif Sèvre et Maine Points négatifs : - enclavement du site par rapport aux Sorinères : rendre accessible la zone par le pont du chêne induit un élargissement du pont avec voies cyclables, piétons … investissement lourd à prévoir - "la nature en ville, les espaces natures" le point fort de vertou.. »Mandon: fonctions paysagères et récréatives « - le paysage coté vallée de la sèvre va être « pollué » par les bâtiments du lycée. Comment vont se gérer les espaces du parc du Loiry entre les activités des lycéens et les promeneurs, enfants, pique nique etc..? - L'évolution du PPRI va entrainer des contraintes architecturales entrainant des coûts supplémentaires - Constat d'aléa fort/ Risque d'inondation par ruissellement pluvial entrainant également des coûts de construction supplémentaires. - et enfin vu le contexte environnemental d'aujourd'hui face au réchauffement climatique, à la perte de la biodiversité, artificialiser le bord de sèvre présente des enjeux non négligeables comme cités dans le rapport à savoir : "La présence d'une zone humide au nord, habitat naturel d'intére^t écologique, des rives de la Sèvre Nantaise au sud et de haies abritant des espèces protégées au sud ; Les

				abords de la Sèvre nantaise et du plan d'eau (hors aire d'étude) présentent un intéreˆt fort pour la faune ; La présence au sud du site de zone soumise aux inondations par débordement de la Sèvre Nantaise, Au nord du site des zones soumises aux inondations par ruissellement pluvial » Je ne suis pas favorable à la création du lycée public sur la commune de Vertou dans le secteur de Mandon, je privilégie le site de la Grolerie. Bonne réception,
52	19/10/2023	Michèle Bonte	Courriel	Bonjour, Après avoir regarder le prochain lycée de Vertou, voici des interrogations sur le bien fondé de l'emplacement du futur Lycée : • L'emplacement sur un espace vert dont une partie est protégée et zone humide me semble pour le moins incompréhensible. C'est le poumon vert du sud Loire. • On parle de respecter le zéro artificialisation des sols au regard de la loi Climat et Résilience. Qu'en est-il par rapport à ce projet ? • Ce matin encore, la route qui part du quartier du Chêne est déjà totalement saturée, ce sera l'horreur. • Quelle part sera donnée faite aux mobilités collectives et aménagement des pistes cyclables ? Voici donc mes interrogations de vertaviennes. Bien à vous
53	19/10/2023	Delphine Coat-Prou	Courriel	- Quelle est la délimitation exacte du projet? - Risque de montée des eaux de la Sèvre dans 20-30 ans? risque d'innondations? - Quid des transports ? - risque d'engorgement le matin sur le pont - Quid des infrastructures sportives? - pourquoi ne pas utiliser le site de l'ancien collège Jean Monnet?

Par ailleurs, trois courriels retraçant des conversations (page facebook ou autre) sur le projet n'ont pas été versées sur le registre de concertation. En effet, ce recueil de conversations ayant été transmis par voie électronique sans le consentement de leurs auteurs, il ne peut être pris en compte selon le principe de modération.
Deux observations transmises par voie électronique sont parvenues en dehors de la période de concertation préalable, à savoir un premier courriel le 19 septembre et un second courriel le 20 octobre. Ces deux courriels n'ont pas été consignés.

Région Pays de la Loire
Hôtel de Région Pays de la Loire, 1 rue de la Loire 44200 NANTES /
accueil@paysdelaloire.fr